

Audience publique

Projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard à Montréal

Première partie de l'audience

Deuxième séance

Étaient présents : Marie-Eve Fortin, présidente
Mireille Paul, commissaire

Séance tenue le 3 juin 2026 en après-midi

Lieu de l'audience publique

Église catholique Notre-Dame-des-Anges

12325, rue de Serres
Montréal (Québec)
et via webdiffusion

Le présent texte est une transcription des échanges et interventions qui se sont tenus lors de la séance publique. En cas de disparité entre cette transcription et l'enregistrement audiovisuel, ce dernier prévaut.

Table des matières

Mot de la présidence	1
Éric Laty, citoyen	7
Claire Belzil, citoyenne	11
Lynne Jaworski, citoyenne	16
André Gravel, citoyen	21
Jocelyn Duff, pour Daniel Gaudry, citoyen	26
Lise Ouellet, citoyenne	30
Pause	37
Alexandre Richard, citoyen	38
Virginie Angers, citoyenne	42
Danièle Laliberté, citoyenne	49
Brigitte Robert, citoyenne	53
Mot de la fin	56

Mot de la présidence

Marie-Eve Fortin

Bonjour à toutes et à tous. Je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième séance de la première partie de l'audience publique sur le projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard à Montréal par Hydro-Québec. Pour commencer, j'invite la porte-parole de l'initiateur, madame Rodrigue, à nous dire si de nouveaux documents ont été déposés depuis la séance d'hier soir ou si vous avez des compléments d'information à nous fournir.

Julie Rodrigue

Oui, madame la présidente. Julie Rodrigue, Hydro-Québec. Nous souhaiterions apporter des précisions sur deux sujets abordés hier, le premier sur le déplacement de la piste cyclable sur le boulevard Gouin, ainsi que le nombre de plaintes et signalements effectués durant la phase 1 de nos travaux. Donc, pour le déplacement de la piste cyclable sur le boulevard Gouin, après validation de notre côté là, le déplacement de la piste cyclable a été étudié, mais au final, dans les conclusions pour le moment, elle n'était pas retenue. Par contre, comme on le mentionnait hier, ce rapport-là va être révisé lors des travaux, puis on peut vous assurer là que ça va être la solution la plus sécuritaire qui va être mise en place. Pour le deuxième sujet, soit les plaintes et signalements durant la phase 1, je vais inviter notre collègue Alain Paquette de relations avec le milieu à venir faire le point. Merci.

Marie-Eve Fortin

Merci.

Alain Paquette

Bonjour, madame la présidente. Donc en suivi des questionnements que vous aviez hier concernant les plaintes et signalements que nous avons reçus lors des travaux prioritaires, on parle d'environ une dizaine de plaintes/signalement qu'on a reçus. Dans l'ensemble, le chantier s'est bien déroulé, mais oui, il y a eu certaines plaintes/insatisfactions qui ont été formulées, notamment en lien avec le bruit occasionné par les travaux. Donc, très concrètement, par exemple, un entrepreneur qui venait porter ou récupérer de la machinerie en dehors des heures normales qui étaient prévues. Donc, ça créait, là, des insatisfactions de la part de citoyens.

Également des travailleurs qui se présentaient plus tôt par la voie haute à proximité, là, des résidences des gens. Donc, il y a eu des interventions qui ont été rapidement faites auprès de notre entrepreneur pour que des correctifs soient apportés. Également le manque de stationnement dans les rues; donc les travailleurs, évidemment, occupaient des espaces, là, puis ça privait les citoyens ces espaces-là. Donc, pour atténuer, il y a eu des ententes conclues avec des institutions locales pour qu'on puisse louer, là, des espaces de stationnement. Je tiens à mentionner que déjà, on est en train de regarder, là, des possibilités de partenariat avec les différentes institutions pour les travaux, là, de 2027.

Le résultat final des travaux prioritaires, donc, les gens avaient raison de se plaindre, c'était pas beau. C'est une des raisons pour lesquelles on a présenté la solution retenue. Donc même les

endroits qui avaient été déjà... qui ont fait l'objet de travaux, on va les réaménager, des remblais végétalisés. Donc, ça va être uniforme sur l'ensemble du projet. Puis peut-être un petit retour sur le traitement des plaintes, les mécanismes de communication avec les citoyens. Oui, il y aura une porte d'entrée unique, comme je le mentionnais hier, là, pour faire en sorte d'accueillir ces plaintes, ces insatisfactions, un numéro Info-projet qui va être bien visible sur des panneaux de chantier, là, à différents endroits. La distribution de bulletins d'informations, une vitrine Web qui va être mise à jour régulièrement, puis même des appels automatisés qui peuvent être faits lorsqu'on doit communiquer immédiatement, là, avec des citoyens. Donc, c'est des outils qui vont faire partie du plan de communication qui est en élaboration présentement. Voilà.

Marie-Eve Fortin

Merci, monsieur Paquette.

Alain Paquette

Bienvenue.

Marie-Eve Fortin

Madame Rodrigue, juste un dernier élément, là. Il était question hier de la traduction d'une annexe, là, je pense que c'est le PR5.9. Est-ce que vous avez pu prendre connaissance de la dite annexe et est-ce que c'était correct pour la traduction?

Julie Rodrigue

Oui. Julie-Rodrigue, Hydro-Québec. Donc, effectivement, on a retracé les pages. C'est en fait des extraits d'un logiciel. Donc, c'est les titres de tableau qui sont anglophones. Mais on va faire un lexique pour s'assurer, là, que tous les termes soient en anglais et en français.

Marie-Eve Fortin

Merci beaucoup.

Julie Rodrigue

Merci beaucoup.

Marie-Eve Fortin

Je vais faire de même du côté des personnes-ressources. Donc, s'il y a des nouveaux documents qui ont été déposés ou des compléments d'information, on va commencer par madame Gosselin du ministère responsable de l'Environnement.

Gabrielle Gosselin

Bonjour, madame la présidente. Donc oui, le Ministère, il y a trois éléments, là, qui souhaiterait revenir, là, en lien avec les discussions d'hier. Pour les deux premiers, on s'attend là à revenir sur ces points-là aujourd'hui, donc on les abordera pas pour le moment, mais il s'agit, là, de comment le Ministère considère les atteintes permanentes et temporaires dans le cadre du projet. Et le second, c'est en lien les fausses aquatiques, notamment, là, le concept de mesure de minimisation versus compensation. On a d'ailleurs, là, une présentation, une courte

présentation à ce sujet-là qu'on va pouvoir vous présenter si vous le souhaitez. Pour le moment, on aimerait revenir sur la qualité de l'eau qui a été abordée hier. Je vais passer la parole à ma collègue Annie Ouellet qui va apporter un complément d'information.

Annie Ouellet

Bonjour, Annie Ouellet, ministère de l'Environnement. En fait, hier, on a eu une question qui abordait la différence entre les résultats obtenus par le ministère de l'Environnement pour la qualité de l'eau. Donc, nos données disaient que la qualité de l'eau était satisfaisante alors qu'au niveau de la Ville de Montréal, on avait des données qui donnaient d'autres résultats. Ce qu'il faut comprendre, c'est que ce sont des analyses qui visent des objectifs différents. Donc, ce ne sont pas les mêmes paramètres qui sont analysés. Au niveau du ministère de l'Environnement, on utilise l'indice de qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau. Donc, c'est un indice intégrateur dans lequel il y a plusieurs paramètres qui sont considérés.

Donc, il y a les matières en suspension, les coliformes fécaux, la chlorophylle A, azote ammoniacal, les nitrites, nitrates et le phosphore total. Donc, c'est sur la base de l'ensemble de ces paramètres-là qu'on arrive à un résultat. Et on a différentes classes de qualité de l'eau qui varient de « bonnes » à « très mauvaises ». Donc, dans le cas présent, nos résultats démontraient que la qualité était satisfaisante. Par contre, au niveau de la Ville, ce sont spécifiquement les coliformes fécaux qui sont analysés. Donc, c'est pour ça qu'on arrive avec des résultats différents dans les deux situations.

Marie-Eve Fortin

Merci, c'est éclairant.

Annie Ouellet

Et, j'aurais également, bien juste un autre précision à apporter au niveau justement de la gestion des plaintes. Je voudrais rappeler que le ministère de l'Environnement via Urgence-Environnement peut recevoir aussi des plaintes et s'assurer, là, que les autorisations délivrées, le cas échéant, sont respectées en termes de nuisance et de suivi pour le climat sonore.

Marie-Eve Fortin

Merci. Madame Simard, de votre côté, est-ce que vous aviez complément d'information, documents?

Valérie Simard

Non.

Marie-Eve Fortin

Parfait. Merci. Monsieur Léveillé?

Simon Léveillé

Oui. Simon Léveillé. Oui, j'aurais un complément à l'information. Hier, il y avait... ça a été mentionné que les débordements pourraient aller en augmentation, c'est une impression qui a

été répétée par certains. Mais, je veux apporter la précision que les pluies, il va avoir plus de pluie diluvienne dans le futur, dû aux changements climatiques, mais aussi plus de sécheresse. Fait que le bilan sur la fréquence des débordements, c'est incertain. Faut pas tirer la conclusion qu'il y a nécessairement une augmentation.

Marie-Eve Fortin

Merci. Derrière, je crois que c'était, y avait pas de suivi de votre côté. Alors, merci pour ce tour. J'ouvre maintenant le registre. C'est le moment de vous inscrire afin de poser des questions. Vous pourrez le faire à la table d'accueil à l'arrière ou pour les participantes et participants à distance, je vous invite à remplir le formulaire qui se trouve dans notre site Web ou en téléphonant au 1 800 463-4732, poste 6. Je permettrai deux questions par intervention. Toutefois, vous pourrez vous réinscrire si le temps le permet. Je vous rappelle qu'afin d'assurer le bon déroulement des séances publiques, les échanges devront se faire dans le respect et la courtoisie.

Toutes les questions, comme les réponses, doivent m'être adressées. Je dirigerai les questions aux personnes concernées. Il n'y aura donc pas d'échanges directs entre le public, l'équipe de l'initiateur ou les personnes-ressources des ministères et organismes invités. Pour les questions posées par ma collègue commissaire, les porte-paroles sont invitées à lui répondre directement. Je vous demande d'éviter les préambules et il sera interdit de commenter la réponse obtenue. Comme toutes les séances sont enregistrées et retranscrites, je demanderais aux personnes appelées à intervenir de se nommer chaque fois qu'elles prendront la parole. Donc, nous avons déjà une inscription. On n'est pas tout à fait prêts. Donc, je vais en profiter pour aller voir madame Zaïm. Au niveau de la qualité de l'eau de votre côté, on voulait voir si vous aviez des compléments d'information à apporter au niveau de la santé publique d'éventuels accès à la rivière.

Chérine Zaïm

Merci, madame la présidente. Dans ce contexte-là, il faudrait faire une évaluation spécifique des risques à la santé qui inclut les paramètres bactériologiques pour la baignade ou pour toute autre activité spécifique qui serait incluse dans un projet éventuel. Il faudrait aussi regarder dans ce contexte-là aussi les risques chimiques auxquels les gens pourraient être exposés dans le contexte d'une exposition au sol. Particulièrement, donc il faudrait, dans ce contexte-ci, avoir une évaluation spécifique du projet avec un projet spécifique pour pouvoir répondre à cette question-ci.

Marie-Eve Fortin

Merci.

Mireille Paul

Alors, pendant que le registre est en train de se remplir, on va commencer par quelques questions de la commission tout en douceur. On va commencer doucement et on va revenir à la qualité de l'eau, mais vraiment directement reliée aux travaux que vous voulez faire. Donc, madame Rodrigue, je commence par vous. C'est indiqué dans l'étude d'impact que vous avez prévu d'effectuer des relevés de qualité de l'eau additionnels pour compléter votre état de

référence dans la zone d'étude. Est-ce que vous pouvez nous préciser en quoi ça consiste, comment va être structurée cette campagne d'échantillonnage, quels paramètres sont visés?

Julie Rodrigue

Oui. Julie Rodrigue pour Hydro-Québec. Madame la commissaire, pour répondre à la question spécifique sur le suivi de la qualité de l'eau en lien avec nos travaux, j'aimerais céder la parole à ma collègue Christine Vadeboncoeur.

Christine Vadeboncoeur

Bonjour. Christine Vadeboncoeur, Hydro-Québec. Oui, en fait on a réalisé depuis... on a débuté l'an dernier, en 2025, une campagne de qualité de l'eau pour venir bonifier notre état de référence. Dans l'étude d'impact, on s'est fiés aux données du ministère de l'Environnement pour décrire la qualité de l'eau. La station du ministère de l'Environnement est beaucoup plus en amont que le secteur de nos travaux, environ un 5 kilomètres au moins en amont. Donc, on croyait opportun de venir bonifier notre connaissance. C'est une campagne de qualité de l'eau avec les paramètres généraux; azote, carbone, coliformes, conductivité, donc une campagne générale. Donc ça, c'est pour la campagne. On... Il nous reste une campagne en juin à faire pour clore une année complète, là, de suivi. Pendant les travaux, on va suivre la qualité de l'eau avec une station en amont au site des travaux et en aval aussi pour s'assurer du bon fonctionnement de nos rideaux de confinement, là, qui est la mesure phare pour contrôler la qualité de l'eau pendant nos travaux.

Mireille Paul

Et est-ce qu'à ce moment-là, vous allez suivre uniquement matière en suspension, turbidité, ou vous allez faire la totale à chaque fois?

Christine Vadeboncoeur

C'est ce qui est prévu, suivre turbidités et matière en suspension.

Mireille Paul

D'accord. Merci, donc ça, ça s'inscrit dans un programme de surveillance. Est-ce que ce programme-là est élaboré? Est-ce que... il est rendu à quelle phase là?

Christine Vadeboncoeur

Il est pas élaboré présentement, mais si je me fie aux pratiques que l'on a, en fait, ça va être un suivi en continu avec turbidimètre, avec lecture en temps réel qui sera fait pendant toute la durée des travaux.

Mireille Paul

Alors, je me tourne maintenant vers le ministère de l'Environnement. Madame Gosselin, par rapport à ce programme de surveillance là, quelle est votre appréciation? Est-ce que ces pratiques habituelles, c'est suffisant pour vous au moment de la construction des infrastructures, ce genre de suivi là?

Gabrielle Gosselin

Gabrielle Gosselin, ministère de l'Environnement. Donc oui, effectivement, là, c'est le genre de mesure à laquelle on s'attend à avoir pour ce type de projet là. Comme l'initiateur vient de le mentionner, le plan de suivi n'a pas encore été fourni au ministère. Donc ça va être là des éléments qui vont être discutés durant l'analyse environnementale, mais de base, c'est effectivement le genre des mesures qu'on s'attend à recevoir.

Mireille Paul

D'accord, puis peut-être une petite dernière avant d'aborder le registre. Madame Vadeboncoeur a parlé des rideaux de turbidité. Est-ce que... des rideaux de confinement, est-ce que pour vous, ça va comme mesure ou éventuellement vous pourriez exiger autre chose?

Gabrielle Gosselin

C'est le genre de mesure qui avait été aussi mise en place dans le cadre de la phase 1, qui avait bien fonctionné. Donc pour le moment, c'est les mesures qui ont été proposées au terme de l'analyse environnementale. On pourra juger si c'est suffisant ou si des mesures supplémentaires devront être demandées à l'initiateur. Mais, c'est ça, pour le moment, c'est suffisant, là, comme mesure, mais à revenir au terme de l'analyse environnementale.

Mireille Paul

D'accord, merci beaucoup.

Gabrielle Gosselin

Je vais passer la parole à ma collègue Annie Ouellet qui a un complément d'information.

Mireille Paul

OK.

Annie Ouellet

Annie Ouellet, ministère de l'Environnement. On demande toujours à l'initiateur par ailleurs d'avoir un plan correctif, là, qu'il puisse mettre en œuvre. Donc, si en cours de travaux, on constate que les rideaux de turbidité ne sont pas adéquats, il doit déjà avoir prévu d'autres mesures ou prévoir, là, le remplacement de cette mesure-là par une autre qui serait plus efficace.

Mireille Paul

Et là, ça pourrait être quoi?

Annie Ouellet

Ça pourrait être, par exemple, des batardeaux, donc il pourrait y avoir des zones de travaux, là, qui seraient asséchées. Il faudrait voir en fonction du contexte des travaux qu'est-ce qui pourrait être mis en place.

Mireille Paul

D'accord, merci beaucoup.

Marie-Eve Fortin

Peut-être un complément d'information. Est-ce que ce programme correctif là serait intégré au programme de surveillance qui est attendu de la part d'Hydro-Québec?

Annie Ouellet

Normalement, effectivement, on demande à l'initiateur de le déposer.

Marie-Eve Fortin

Puis votre programme... le programme d'Hydro-Québec, vous l'attendez à quel moment, est-ce que c'est après l'éventuelle autorisation gouvernementale ou vous l'exigez plus tôt dans le cadre de la procédure?

Annie Ouellet

Je vais laisser Gabrielle répondre pour ce détail.

Gabrielle Gosselin

Gabrielle Gosselin, ministère de l'Environnement. Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, ça va être rediscuté au cours de l'analyse environnementale avec l'initiateur. Actuellement, on a les détails de base, si on veut là, dans l'étude d'impact, mais on va aller chercher le complément d'information pour avoir quelque chose d'au minimum préliminaire, là, dans l'analyse environnementale.

Marie-Eve Fortin

Très bien. Merci.

Éric Laty, citoyen

Marie-Eve Fortin

Donc, je vais appeler le premier intervenant qui s'est inscrit au registre à venir se présenter la table à l'avant, monsieur Éric Laty. Bonjour.

Éric Laty

Madame la présidente, mesdames et messieurs, je me nomme Éric Laty. Je suis résident du quartier depuis près de 30 ans. Ma famille s'est agrandie dans ce havre de paix à l'ombre des arbres des parcs, dont le parc Louis-Hébert. Nous sommes en discussion depuis plus de sept ans avec Hydro-Québec pour en arriver à une solution d'aménagement du parc Louis-Hébert qui convienne à tous les acteurs, notamment aux résidents. Certaines des propositions présentées par Hydro réduisaient les nuisances au milieu de vie à un minimum; hausse du muret du barrage qui était annulée, enrochements massifs étaient remplacés par des bernés,

clôtures qui étaient supprimées, travaux qui auraient pu se faire depuis la rivière, etc. Aujourd'hui, on efface tout ça et on repart à zéro et on va voir des camions pendant trois ans devant nos maisons. Ma question finalement c'est, comment se fait-il qu'alors qu'on a une commission, on reparte à zéro sur tout ce qui a été fait dans le passé? Pourquoi efface-t-on toutes ces notions qu'on nous présente maintenant comme des, finalement des présentations conceptuelles qui avaient été faites et qui finalement n'avaient pas de valeur?

Marie-Eve Fortin

On a abordé un peu la question hier soir, on va y revenir. Je vais demander à madame Rodrigue de refaire un peu le portrait de ce qui a été mentionné hier soir pour le bénéfice de monsieur Laty.

Julie Rodrigue

Bien sûr, Julie Rodrigue, Hydro-Québec. Madame la présidente, il y avait plusieurs sujets dans la question de monsieur Laty, auquel on va tenter de répondre, de pas n'en oublier là. Donc, pour ce qui est du concept présenté en 2022, pour le concept qui était plutôt en paliers de blocs au lieu de paliers végétalisés qu'on parle pour le présent projet, il a été mentionné hier que cette variante-là a pas été retenue pour plusieurs raisons, particulièrement une qui faisait, une dans le fond, ce qui avait été présenté en 2022 dans la réalité, quand on a développé un peu plus l'ingénierie, ce qu'on voyait à l'écran aurait pas été possible là de, d'être fait dans la réalité.

Donc la notion d'être assis sur des blocs avec un accès directement dans l'eau aurait pas été possible parce qu'il y aurait eu de toute façon de l'enrochement. Donc ça, c'était... il y avait d'autres raisons, mais c'était vraiment la principale pour laquelle cette solution-là avait été écartée. Ensuite, j'ai noté la notion de clôture. Donc, pour Hydro-Québec, la clôture, nous on met des clôtures de façon générale sur nos ouvrages. Puis la décision de retirer les clôtures revient aux propriétaires riverains. Donc, c'est au choix. La solution qu'on met en place, étant donné que c'est un palier végétalisé de pente douce, permettrait le retrait, mais Hydro-Québec, à la base, clôturerait par sécurité. Ensuite, si le propriétaire souhaiterait retirer les clôtures, on doit prendre entente avec lui sur la responsabilité, mais c'est une possibilité, mais ça revient aux propriétaires. Ensuite, je demanderais, madame la présidente, de m'aider avec les autres sujets, si c'est possible.

Marie-Eve Fortin

Ça résumait quand même bien. Monsieur Laty, allez-y. Y'a-tu un sujet qu'on n'a pas couvert?

Éric Laty

Non, mais c'est principalement ce que je trouve gênant, c'est qu'il y a eu beaucoup de travail de fait puis qu'on dit effectivement que c'est des concepts et puis qu'on repart à zéro. Donc on a l'impression de réinventer la roue. Ce qui est un petit peu frustrant parce que les gens du milieu ont mis beaucoup d'énergie là-dedans. Ma deuxième question, madame la présidente, c'est concernant le geyser qui est apparu suite aux travaux réalisés en 2020-2021. C'est un thème qui a déjà été abordé hier, mais, comment Hydro-Québec et/ou la Ville, dépendant de vos rôles et responsabilités, comptent régler le problème? Le statu quo ce n'est pas une solution. Tout ce qu'on nous sert depuis cinq ans, depuis l'occurrence du problème, c'est en fait des réponses un

petit peu vagues et bateaux comme quoi il y a des renvois de responsabilité, etc. Entre-temps, bien on a des citoyens qui ont de l'eau dans leur sous-sol régulièrement à chaque grosse pluie. Qu'est-ce qui va se passer pour résoudre le problème et est-ce qu'on va enfin finalement décider d'envoyer l'eau dans la rivière de toute façon? On l'envoie dans la rivière déjà par l'échangeur Curotte. Donc pourquoi ne pas prendre cette eau qui sort sous forme de geyser et faire une adaptation, utiliser ce projet d'Hydro-Québec pour améliorer la situation du milieu?

Marie-Eve Fortin

C'est un autre sujet qui a été abordé un peu hier soir, on va revenir auprès de madame Rodrigue, elle avait quand même hier apporté une action qui allait être mise en place dans le parc Louis-Hébert, puis après ça on pourra aller refaire un petit tour du côté de madame Simard pour voir les actions au niveau de l'Arrondissement.

Julie Rodrigue

Julie Rodrigue, Hydro-Québec. Donc, pour répondre à la deuxième question de monsieur Laty, effectivement, lorsqu'on va faire la remise en place à la fin des travaux là, quand on va venir corriger et remettre en ordre ce qui a été déplacé, on va travailler en collaboration là avec l'Arrondissement. Si l'Arrondissement a des solutions, par exemple, de nivellement avec des pentes précises pour aider justement cette situation-là de geysers, Hydro-Québec va être collaborative et intégrer dans sa remise en état les orientations ou suggestions là de l'Arrondissement pour aider la cause.

Marie-Eve Fortin

Madame Simard, de votre côté?

Valérie Simard

Donc, Valérie Simard, arrondissement Ahuntsic-Cartierville. Effectivement, on s'est entendu avec Hydro-Québec là pour un réaménagement des sols pour au moins, du moins garder l'eau sur le terrain du parc, et non chez les voisins, et d'amener un peu plus vers la rivière. Ça, c'est une des choses qu'on fait. Par la suite, comme j'ai mentionné hier, l'historique de l'émissaire Curotte c'est un, l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville est un arrondissement qui est fait d'un système unitaire, dans le sens que les égouts privés et les eaux pluviales vont dans les mêmes systèmes. Donc les émissaires servent à des déversements ponctuels là quand il y a des éléments pluviaux très intenses. Donc, ça va être difficile de régler la solution à court terme là.

L'émissaire Curotte n'est pas le seul dans cette situation-là. Il y a plusieurs émissaires le long des berges là. C'est des données ouvertes qu'on retrouve sur le site de la Ville de Montréal. Ce qu'on fait en place, on l'a un peu expliqué hier, c'est qu'on essaie de diminuer l'apport d'eau durant les éléments pluviaux. Que ce soit par l'aménagement des parcs éponges, des rues éponges, des saillies drainantes et tout ça. C'est un peu la vision de la Ville de Montréal pour l'instant pour diminuer un peu l'apport d'eau vers nos réseaux et diminuer les subverses. On est très limité présentement là pour régler le problème demain. C'est un enjeu majeur, c'est des coûts astronomiques, vouloir enlever ces émissaires. Mais comme on dit, on va essayer de travailler le plus possible pour du moins régler la situation pour que les citoyens limitrophes au parc Louis-Hébert ne soient pas impactés là par les épisodes de pluie.

Marie-Eve Fortin

Merci, madame Simard.

Mireille Paul

Peut-être, madame Simard, pour que ce soit clair, pour tout le monde, nous définir qu'est-ce que c'est un parc éponge, puis une rue éponge.

Valérie Simard

Un parc éponge, c'est un parc où on va venir déverser, on va enlever les puisards aux abords du parc, on va venir changer les pentes, les profils des rues pour amener l'eau directement dans les parcs, avec un regard dans le fond pour s'assurer que l'eau va transiger par le parc, va percoler dans le sol, il va avoir aussi un regard là pour s'assurer qu'en cas de trop grande quantité d'eau, il y a une certaine quantité d'eau qui va aller aux puisards là, qui va aller au système d'égout. Mais c'est pour limiter la quantité d'eau qui va aller directement au puisard à l'égout pendant les épisodes de pluie. Retarder dans le fond la venue de l'eau vers le, voyons, rivière des Prairies. J'ai juste rivière des Prairies en tête là, mais le centre d'épuration. Donc, et diminuer les subverses à ce moment-là. Les rues éponges c'est un peu la même chose. C'est d'avoir, de retirer les puisards aux abords des rues et de faire des fausses drainantes si on veut pour effectuer le même système, si on veut de retarder la quantité de pluie aux égouts durant les épisodes de pluie. La Ville de Montréal maintenant, du moins l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, à chacun de ses projets, aujourd'hui, s'assure de faire les études possibles pour mettre en place ce genre d'installation. Est-ce que ça répond à votre question, madame?

Mireille Paul

Oui, je vous remercie, c'était très clair. Mais peut-être pour conclure avec la question de monsieur Laty, si la commission comprend bien, il y a rien dans les travaux qui sont envisagés par Hydro-Québec actuellement, qui pourrait de près ou de loin régler le fameux problème de geysers. Je vous avoue que la commission commence à avoir une vision un peu apocalyptique de tout ça là. Avec de l'eau un peu partout sur le parc, monsieur parle d'eau sale dans la cave des voisins. Bref, c'est quand même assez sérieux, mais je comprends que pour le projet qui est soumis à la commission actuellement, il y a pas moyen d'intervenir pour régler ce problème-là.

Valérie Simard

Avec le projet d'Hydro-Québec, à mon humble avis, absolument pas. Un prolongement de l'émissaire, ce que ça ferait, ça ferait en sorte que peut-être que les débris, nous on se questionne aussi sur la question des débris avec l'installation. C'est une question qu'on a déjà posée à Hydro-Québec. La question des débris nous inquiète un peu avec les enrochements. Donc, le prolongement ne ferait que diminuer les débris et la qualité de l'eau changerait pas parce que les émissaires est là pour rester. Les geysers, il y en a d'autres endroits que ce soit ce regard-là, si je me trompe pas, peut-être que Simon pourra corroborer avec moi, il y a d'autres endroits dans les épisodes intenses de pluie, où il y a des refoulements. C'est pas le seul endroit à la ville de Montréal où il y a des refoulements dans les rues là, tout à fait. Et non, il y aurait pas de solution pour régler la question du volume d'eau de l'émissaire Curotte.

Marie-Eve Fortin

Merci, monsieur Laty.

Claire Belzil, citoyenne

Marie-Eve Fortin

J'invite maintenant madame Claire Belzil à la table à l'avant. Rebonjour.

Claire Belzil

Bonjour, bien merci pour la deuxième séance. Moi, je suis un peu frustrée des réponses d'Hydro-Québec sur la photo qu'on a présentée du parc Louis-Hébert, la première photo qui date de juin 2022. Hydro-Québec a répondu à monsieur, je me souviens plus qui, que le changement d'enlever le palier, que la photo, il y avait pas eu d'études au préalable d'ingénierie. Je m'excuse des termes là, je suis pas familière avec ça. Puis qu'ensuite, ils avaient enlevé le palier, les paliers rochers, parce que, à cause des glaces. La photo, elle apparaît dans le document de barrage Simon-Sicard, du document barrage Simon-Sicard, réfection du mur de soutènement en rive droite, suite à donner au projet de juin 2022. La photo, elle apparaît, je pense, à la page 16, je crois. Mais avant la page 16, il y avait de la page 4 à la page 10, les variantes qu'on a présentées hier sur les projets. Donc, ces études d'ingénierie avaient été faites avant de faire cette photo-là, avant de faire le croquis d'ambiance qu'ils appellent-là. Puis, qu'est-ce que, je veux dire, le parc Louis-Hébert, c'est pas en Gaspésie là, il y a pas de marée, puis il y a pas le fleuve, c'est pas comme en Gaspésie là à Sainte-Luce là où ils ont fait des trucs puis que la pierre, elle joue. Puis, l'enrochement qu'ils vont faire, ces roches-là, elles bougeront pas, les grosses pierres en palier elles vont bouger avec les glaces puis pas celles de, qu'on va mettre?

Marie-Eve Fortin

Votre question, madame Belzil. Je comprends qu'il y a quand même beaucoup d'opinions dans ce que vous transmettez puis votre opinion, c'est précieux puis on l'attend à partir du 7 juillet. Là, le temps qu'on a aujourd'hui, c'est vraiment pour poser des questions et recevoir des réponses de la part de l'initiateur et des personnes-ressources. Donc par rapport à cet enjeu-là, est-ce que vous avez une nouvelle question?

Claire Belzil

Bien moi d'avoir Hydro-Québec, puis tout le monde se dit écoresponsable, puis l'écologie, puis l'environnement, puis on présente une image avec pas de clôtures, pas d'arbres, plein soleil. Je vois pas, puis qu'est-ce que ça, qu'est-ce que la photo a généré? C'est que l'Arrondissement s'est servi de cette photo-là pour faire croire aux gens qu'on va se mettre les pieds dans l'eau, qu'on va se baigner, puis qu'on va prendre une planche, puis on va se promener là. Je trouve ça un petit peu frustrant d'avoir, de s'être servi, fait que les gens se sont attendus d'avoir une plage finalement là, puis moi quand j'ai vu cette photo là, j'ai comme sursauté, puis en tout cas j'ai sursauté.

Marie-Eve Fortin

Madame Belzil, est-ce que vous avez une question?

Claire Belzil

Oui, l'autre question c'est sur les arbres. Il y a des compagnies qui, même à Montréal, qui transportent des arbres, qui peuvent aller jusqu'à un diamètre de... une motte de 2 mètres point 2 par 1 mètre 50 de profondeur, ils peuvent les transporter les arbres, ils peuvent les déplacer. Avec les équipements que les contracteurs utilisent, de déplacer un arbre, ça peut se faire. Au lieu de les couper puis de les élaguer là, pourquoi pas le déplacer l'arbre, puis le laisser là jusqu'à pour toujours là. Ça dérangerait moins de le faire, puis ensuite pour...

Marie-Eve Fortin

Donc, le premier élément qu'on pourrait éclaircir de ce que je comprends de votre préoccupation, c'est est-ce qu'on pourrait transplanter davantage d'arbres au lieu de les couper?

Claire Belzil

De les transporter puis de les déplacer. Pas de les transplanter, mais de les déplacer puis des mettre dans le parc, mais ailleurs dans le parc pour pas qu'ils soient, pour pas qu'ils dérangent. Puis après ça peut-être transplanter des arbres où est-ce qu'il y a eu des travaux là, mais de pas toucher aux arbres à l'existant. Puis les arbres qu'on dit, qui sont pas, c'est pas noble là, bien c'est comme les enfants qui étaient dernier de classe qui vaut rien là.

Marie-Eve Fortin

On va commencer par la question sur les arbres, puis je vais la diriger vers madame Rodrigue.

Julie Rodrigue

Oui, Julie Rodrigue, Hydro-Québec. Pour répondre à la question de madame Belzil, madame la présidente, je vais céder la parole à Christine. Merci.

Christine Vadeboncoeur

Madame la présidente, Christine Vadeboncoeur, Hydro-Québec. Sur la diapositive où on présentait hier le parc avec les points qui représentaient les aires, les aires de travaux.

Marie-Eve Fortin

Est-ce que vous l'avez à nouveau la diapositive, peut-être qu'on pourrait la projeter?

Christine Vadeboncoeur

Oui. En fait, chaque couleur d'arbre représente une intervention soit, ou une non-intervention, et les transplantations, effectivement, c'est une solution qui est envisageable et qui est envisagée quand le calibre de l'arbre le permet. Et on réalisera de la transplantation de quelques arbres derrière Berthiaume-Du Tremblay et si je me trompe pas aussi, derrière la résidence des Frères de Saint-Gabriel.

Marie-Eve Fortin

Ça représente combien d'arbres environ pour?

Christine Vadeboncoeur

J'y arrive, faudrait que je recherche un petit peu plus longtemps, mais c'est environ cinq, six arbres qui sont visés par la transplantation. Je pourrais aller chercher l'information qu'on a dans nos documents.

Mireille Paul

Sur la carte, les arbres transplantés sont d'une couleur jaune, jaune pâle.

Marie-Eve Fortin

Puis, au-delà du calibre, est-ce que c'est le seul critère qui détermine qu'on puisse transplanter un arbre ou pas? Y a-t-il d'autres critères qui rentrent en considération pour prendre cette décision-là sur on transplante cet arbre-là?

Christine Vadeboncoeur

C'est principalement le calibre pour la bonne survie de l'arbre aussi une fois transplanté.

Marie-Eve Fortin

Voilà la réponse.

Claire Belzil

Page précédente là à gauche du numéro 1, les deux arbres en rouge, c'est ceux qui doivent être abattus. Mais pourquoi qu'on abat des arbres dans ce coin-là parce que je comprends pas ?

Marie-Eve Fortin

Vous parlez des points rouges juste en haut du numéro 1 sur la carte?

Claire Belzil

Non, plus à, bien à gauche du numéro 1.

Marie-Eve Fortin

Vers l'école...

Claire Belzil

Vers l'école Sophie-Barat, oui. C'est un terrain vague qui est résonnant là.

Marie-Eve Fortin

Donc, madame Rodrigue ou madame Vadeboncoeur, pour quelle raison on doit abattre ces deux arbres-là? Les deux points rouges là dans le secteur de l'école, quand qu'on s'en va vers le secteur de l'école Sophie-Barat, c'est à l'extrémité gauche de la carte.

Christine Vadeboncoeur

Ces deux arbres-là en fait sont situés sur le terrain de la résidence unifamiliale sur le boulevard Gouin. Donc ils sont coupés, ces deux-là sont visés pour être coupés parce qu'ils font partie d'une zone en fait d'excavation qu'on a besoin de faire pour venir arrimer le terrain actuel et le terrain projeté. Le propriétaire de la résidence est au courant que ces deux arbres-là sont visés par la coupe.

Marie-Eve Fortin

Voilà, madame Belzil.

Claire Belzil

Je peux tu juste une suggestion?

Marie-Eve Fortin

Non, les suggestions ou commentaires, je vous invite à les faire dans le cadre de votre contribution. Vous pourrez le faire à compter du 7 juillet prochain.

Claire Belzil

Pas de problème, je vais les faire.

Marie-Eve Fortin

Parfait, on va vous accueillir.

Claire Belzil

Bonne journée.

Marie-Eve Fortin

Avant de vous quitter, peut-être juste là, je veux clarifier un petit aspect par rapport à la clôture dans le parc Louis-Hébert. C'était pas clair pour nous si la Ville ou l'Arrondissement allait autoriser le retrait de cette clôture-là. Puis on voulait éclaircir cet aspect-là. Parce que dans la présentation que vous avez mentionnée (inaudible) donc, on pourra voir si, ce que madame Simard peut nous apporter comme information.

Valérie Simard

Donc, Valérie Simard, arrondissement Ahuntsic-Cartierville. Il faut savoir que l'Arrondissement avait initialement demandé aussi qu'il y ait pas de clôture pour avoir un accès direct à l'eau. L'enjeu, Hydro-Québec mentionne que si retrait clôture il y a, il devrait avoir un bail avec entente entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal, entente qui reste à entériner là, il y a personne au contentieux de la Ville de Montréal qui a présentement étudié l'entente. Toutefois, je voudrais souligner qu'on a un enjeu des bernaches à l'Arrondissement dans plusieurs parcs. Donc présentement, on débourse quand même une bonne somme annuellement là, environ 100 000 dollars par année pour mettre des clôtures au Parc de la Merci entre autres, pour l'exclusion des bernaches. Parce qu'on s'entend que les bernaches avec leurs enfants, on sait

que les bernaches volent, mais pour avoir accès avec leurs bébés, les bernaches ont besoin d'accès à des berges. Donc en venant limiter l'accès aux berges, on limite la venue des bernaches avec les bébés.

Donc depuis 3-4 ans, on dépense environ, comme je vous le mentionnais, à peu près 100 000 dollars pour de l'effarouchement puis des clôtures. Les clôtures sont aménagées temporairement durant la saison estivale là jusqu'à la fin de l'automne, en bordure de parc. Et il y a des portes où les gens peuvent accéder quand même via les portes. Alors, on est un peu dans l'étude de voir est-ce qu'on va permettre de retrait des clôtures, est-ce qu'on peut signer un bail? Est-ce qu'on, les coûts associés au retrait de ces clôtures-là, parce qu'il y aura un coût à la Ville de Montréal, selon Hydro-Québec. Et est-ce qu'on veut vraiment enlever les clôtures complètement de par la présence des bernaches? On est un peu dans ces eaux-là en ce moment, en train d'analyser la situation.

Marie-Eve Fortin

Puis vous comptez prendre une décision à ce sujet là vers quel moment, est-ce qu'il y a un horizon temporel?

Valérie Simard

Non, pas encore. Sachez qu'en ce moment, la Ville de Montréal, avec les services, je sais pas si c'est le Service de l'environnement, mais il y a une étude au niveau des bernaches dans certains parcs, il y a des colliers qui ont été installés à certaines bernaches pour comprendre un peu. Parce que c'est complexe. Nous, on fait de l'effarouchement, la Ville de Laval fait de l'effarouchement. Les nids sont pas sur le territoire de la ville de Montréal, ils sont sur les territoires qui appartiennent, je crois, au ministère de l'Environnement. Je veux pas dire de bêtises, mais, donc on est en, je sais que sur une des îles qui appartient au Grand Parc et sur une île qui appartient au ministère, donc on est en train de voir qu'est-ce qui peut être fait, puis bien comprendre qu'est-ce qui se passe avec ces oiseaux. Donc non, on sait pas exactement quand est-ce qu'il va y avoir une décision. On est en échange avec Hydro-Québec entre autres, puis on va faire voir avec le service du contentieux.

Marie-Eve Fortin

Merci, madame Simard. Donc on comprend que c'est incertain à ce stade-ci?

Claire Belzil

Dans le parc Louis-Hébert, il y a presque pas de bernaches et puis il y a pas de berge non plus où est-ce que les bernaches peuvent nidifier.

Marie-Eve Fortin

Vous pourrez nous signifier ça à compter du 7 juillet?

Claire Belzil

Oui, madame!

Marie-Eve Fortin

Merci, madame Belzil. Oui, madame Simard, allez-y.

Valérie Simard

Je voudrais juste rajouter un élément de, complémentaire, c'est qu'il faut savoir que non, présentement, il y a pas de bernaches au parc Louis-Hébert parce que c'est un mur. Donc, les bernaches ne peuvent pas monter, de la raison qu'il y a pas de bernaches à cet élément-là, mais si Hydro-Québec vient faire un aménagement où les bernaches peuvent monter, il risque d'avoir présence de bernaches.

Marie-Eve Fortin

Merci pour le complément d'information.

Lynne Jaworski, citoyenne

Marie-Eve Fortin

On va passer à notre prochaine intervenante, madame Jaworski, qui est au téléphone. Donc, on va avoir peut-être un petit délai.

Lynne Jaworski

Oui, bonjour. Est-ce qu'on m'entend?

Marie-Eve Fortin

Oui, bonjour, on vous entend bien.

Lynne Jaworski

Très bien, merci. Donc, bon après-midi à tous. Madame la présidente Fortin, madame la commissaire Paul, merci à vous pour votre présence attentive et la considération que vous portez à ce dossier. Mon nom est Lynne Jaworski, j'habite la rue des Jésuites qui est une rue située au cœur des travaux de la phase 1 réalisés dans le secteur du site patrimonial classé du Fort-Lorette. Dois-je renoncer, madame la présidente, à l'une de mes deux questions si je souhaite adresser une brève remarque en lien avec ce qui m'apparaît comme étant une disparité quant aux informations nous ayant été communiquées hier en début d'audience.

Marie-Eve Fortin

Oui, allez-y.

Lynne Jaworski

Merci. Madame la commissaire Paul nous a indiqué qu'un total de 25 requêtes soumises par la population au ministre de l'Environnement avaient été reçues par le BAPE. Toutefois, elle a dévoilé l'identité de 16 requérants, soit huit hommes et huit femmes. En passant, j'aimerais connaître aussi quelle est l'utilité de cette distinction. Donc ma question, en fait ma question,

mais mon complément en fait, la précision que j'aimerais obtenir, c'est où seront donc passés les neuf requérants manquants sur cette liste? Ont-ils été, possiblement, tout comme moi, oubliés par le Ministère, et leurs demandes jamais transmises ou retransmises au BAPE. À ma demande, des démarches ont dû être faites par le secrétariat coordonnateur du BAPE auprès du ministère, en vue de retracer ma requête qui avait pourtant été transmise dans les délais prescrits.

Marie-Eve Fortin

Oui, madame Jaworski, on est bien au fait là de votre situation. La raison pour laquelle on a nommé là, les noms hier, c'est les noms qu'on avait de disponibles qui étaient inscrits sur les requêtes. On en a reçu réellement 25 là au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Les 25 requêtes sont maintenant rendues publiques là sur le Registre des évaluations environnementales, mais aussi sur notre site Web. Fait que c'est, tout ça, c'est maintenant accessible. Donc, la raison pour laquelle on n'avait pas nommé l'ensemble des noms, c'est qu'on avait l'information qui était limitée dans le fond, à ce qui était contenu sur les requêtes. Est-ce que ça répond à votre question?

Lynne Jaworski

Oui et le volet concernant la distinction ou l'utilité de la distinction entre les hommes, le nombre d'hommes et le nombre de requérants femmes.

Marie-Eve Fortin

En fait, il y a pas nécessairement de raison qui sous-tend cette distinction-là. C'est, on a décidé de procéder comme ça là, sans vouloir créer de préjudice à quiconque là je vous dirais.

Lynne Jaworski

Merci de m'avoir permis d'obtenir les précisions sur ces aspects-là. Je suis sûre que cette demande-là était partagée aussi par plusieurs des gens qui sont parmi vous dans la salle. Donc, la voici, ma première question.

Marie-Eve Fortin

Parfait.

Lynne Jaworski

Madame Simard de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville et monsieur Paquette d'Hydro-Québec ont mentionné à quelques reprises hier soir qu'une consultation allait s'opérer auprès de la population à la fin des travaux, soit autour de 2029-2030 en vue de faire le choix du projet qui sera retenu pour l'utilisation du budget de 1,2 million qui est prévu en compensation pour le milieu. Je crois aussi qu'on a mentionné hier soir un délai de 18 mois en lien avec cette, la réalisation de la consultation et la concrétisation du projet. Pourquoi entreprendre cette démarche consultative qu'au terme des travaux alors qu'au moment de leur exécution, on pourrait très bien faire une pierre deux coups et prévoir les aménagements nécessaires si par exemple un projet de promenade riveraine était retenu? Et de toute façon, il me semble qu'à plusieurs reprises, il y a eu des démarches consultatives auprès de la communauté, des tables

de travail et de concertation. Donc, tout ça a déjà eu lieu. Pourquoi reporter la chose et reprendre un peu comme mentionnait monsieur Laty, reprendre là, réinventer la roue et repartir tout ça de zéro.

Marie-Eve Fortin

Parfait, madame Jaworski, votre question est claire. Je vais commencer du côté d'Hydro-Québec. Madame Rodrigue, peut-être, nous préciser cette enveloppe de 1,2 million, elle serait accordée à quel moment, à l'Arrondissement ou à la Ville?

Julie Rodrigue

Julie Rodrigue, Hydro-Québec. Dans le fond, l'enveloppe de 1,2 million de dollars est attachée avec notre projet. Donc, évidemment, est tributaire qu'on exécute le projet. Il faut avoir l'autorisation de faire le projet pour que cette somme de 1,2 million de dollars là soit disponible pour l'Arrondissement et la Ville. Puis, je voudrais juste préciser la notion de 18 mois qui a été avancée. En fait, l'Arrondissement, une fois qu'on va avoir nos autorisations et qu'on va mettre à la disposition, ça va être à la discrétion de l'Arrondissement de débiter à leur convenance là, la, le voyons, je cherche mon mot, la consultation merci, la consultation là des citoyens pour voir quel projet serait favorisé. La notion de 18 mois, c'est que chez Hydro-Québec, un projet, une fois le projet terminé, on a encore 18 mois qu'on appelle de parachèvement. Donc, il faut que la Ville ait terminé son projet à l'intérieur de notre délai global de projet. Donc, c'est pour ça qu'on dit c'est de là qu'elle vient là, la notion de 18 mois. C'est fin des travaux plus 18 mois. À ce moment-là, nous Hydro-Québec, on va fermer le projet, donc la Ville devra avoir terminé son projet pour avoir facturé parce qu'on aura plus les fonds nécessaires.

Marie-Eve Fortin

Puis pour bien comprendre, dans le fond là, je comprends qu'il y a 18 mois qui restent ouverts, mais c'est tu simplement pour des motifs administratifs ou le 1,2, ça va être pour réaliser un projet puis qui va être en charge de réaliser ce projet-là, c'est la Ville ou l'Arrondissement? Mais est-ce que vous jouez un rôle dans la réalisation de ce projet-là ou pas?

Julie Rodrigue

En fait, Hydro-Québec joue pas de, bien on joue un rôle parce que le projet qui va être présenté doit répondre à certains critères établis par Hydro-Québec.

Marie-Eve Fortin

Est-ce qu'on les connaît?

Julie Rodrigue

Pour les critères précis là, il faudrait appeler monsieur Paquette pour qu'il vienne les préciser. Mais c'est ça, donc on est actif dans la décision de si le projet est recevable ou pas. Mais ensuite, par exemple, le développement de l'ingénierie, la réalisation, l'appel d'offres et tout ça, ça, c'est vraiment l'Arrondissement par eux-mêmes.

Marie-Eve Fortin

Et la responsabilité suite à la réalisation, ça reste au niveau de l'Arrondissement ou de la Ville de Montréal.

Julie Rodrigue

Oui, effectivement, oui.

Marie-Eve Fortin

Oui, si vous pourriez, monsieur Paquette. Là, si vous voulez bien venir à l'avant, nous préciser les critères là, ça serait éclairant. Puis après ça, je vais filer vers madame Simard.

Alain Paquette

Bonjour, madame la présidente. Alain Paquette, Relations avec le milieu. Donc, essentiellement, il y a quatre conditions pour le programme, la somme de 1,2 million qu'on va octroyer. Intérêt collectif, donc le projet doit présenter un intérêt pour l'ensemble de la population. Propriété publique, elle doit être réalisée sur un terrain qui appartient à l'Arrondissement ou à la Ville à moins d'une entente à long terme avec des tiers. Le respect du milieu, le projet doit respecter le milieu, notamment ses atouts naturels, culturels, ne pas constituer une source de nuisance. Il doit être aussi réalisé en conformité avec les obligations, les exigences d'Hydro-Québec, notamment le respect des servitudes, des exigences techniques d'entretien des ouvrages.

Également, il y a une notion de pérennité. Donc le projet doit s'inscrire dans une perspective de durabilité pour le milieu. Donc, en plus de contribuer là à l'amélioration de la qualité de vie là des citoyens. On a même aussi soumis à l'Arrondissement des domaines d'activités admissibles. Donc, on parle par exemple de réhabilitation, maintien d'infrastructures municipales, communautaires, de loisirs à proximité de l'aménagement ou du cours d'eau, l'amélioration de l'environnement, milieu naturel, initiatives en faveur de la diversité, l'aménagement du territoire, paysage. Également un appui au développement touristique ou régional à proximité de l'aménagement ou du cours d'eau. Donc par exemple la mise en valeur d'un lieu patrimonial. Donc c'est rapide, mais ça met au moins la table un peu de ce qu'on demande à l'Arrondissement de respecter pour faire un projet.

Marie-Eve Fortin

Merci, monsieur Paquette.

Alain Paquette

Plaisir!

Marie-Eve Fortin

Madame Simard, de votre côté, pouvez-vous nous expliquer davantage là, ça va être quoi le processus qui va être mis en place une fois que l'enveloppe va être accordée, l'Arrondissement ou la Ville, pour faire la consultation et pourquoi attendre le délai que vous avez mentionné là, hier.

Valérie Simard

Donc, Valérie Simard, arrondissement Ahuntsic-Cartierville. Je vais juste faire une correction. Le délai n'était pas de faire une consultation à partir de 2029. Le délai pour faire la consultation, on attend que les travaux d'Hydro-Québec soient débutés, pour s'assurer de toute façon d'avoir l'enveloppe. Donc, pour avoir l'enveloppe, il faut que les travaux d'Hydro-Québec soient commencés. Donc, on prévoit faire une consultation début 2027, au courant de l'année 2027. Les critères, s'assurer que les citoyens sont bien au fait des critères puis aller en consultation publique. L'Arrondissement a bien l'habitude de faire des consultations publiques pour chacun de nos aménagements dans les parcs. On a quatre ou six budgets participatifs en dessous de la cravate et on a une personne dédiée aux consultations à l'Arrondissement. Donc, le fonctionnement en tant que tel, je pense pas que je suis obligée d'aller dans le détail au niveau de... merci madame la présidente. Donc, c'est ça, ce n'est pas à la fin 2029, c'est début 2027, bien en 2027 pour sûr.

Pour ce qui est là, vous avez parlé de la promenade riveraine, je voudrais juste revenir. Il faut savoir qu'Hydro-Québec, à la fin des travaux au niveau du parc Louis-Hébert, va s'assurer de réaménager, comme on a parlé, pour les pentes du terrain, tout ça. Mais il y a aussi la notion là de refaire au niveau du chemin en bordure du mur qui avait été inclus. Donc, la promenade au niveau du parc Louis-Hébert va être faite. Pour ce qui est des autres lots, c'est des lots privés. Donc, on peut pas faire de promenade riveraine sur des lots privés sans faire de l'expropriation et pas question pour l'instant de faire d'expropriation, ça serait beaucoup plus cher que 1,2 million. Et pour ce qui est de la promenade le long de Fort-Lorette, la Ville a un projet de réaménagement de parcs dans les futures années suite aux travaux d'Hydro-Québec. Donc, pour la suite, on verra à ce que la Ville fasse une promenade là, le long de Fort-Lorette. Mais voilà, c'est un peu ça là.

Marie-Eve Fortin

Merci, madame Simard. Madame Jaworski, votre deuxième question.

Lynne Jaworski

Oui, la deuxième, la voici. Hier soir, la présentation de madame Rodrigue d'Hydro-Québec indiquait un aménagement permanent de la placette Fort-Lorette qui, au moment de sa conception, avait été pensée plutôt comme une placette éphémère. En quoi cette placette sera modifiée par un aménagement dorénavant permanent?

Marie-Eve Fortin

Merci. Madame Rodrigue?

Julie Rodrigue

Oui, Julie Rodrigue, Hydro-Québec. Donc pour répondre à madame Jaworski, l'aménagement de Fort-Lorette serait refait. Ce qu'il faut comprendre c'est que pour être capable d'exécuter les travaux, on devra venir défaire un peu la placette Fort-Lorette et par la suite lorsque nos travaux dans ce secteur-là seront terminés, avec l'accord de la Ville, on pourrait refaire la placette Fort-Lorette, telle qu'elle est présentement.

Marie-Eve Fortin

Donc, on comprend que c'est une placette permanente et non pas éphémère.

Julie Rodrigue

Elle serait plus éphémère effectivement, elle deviendrait permanente.

Marie-Eve Fortin

Parfait, merci. Merci, madame Jaworski.

Lynne Jaworski

Merci à vous.

André Gravel, citoyen

Marie-Eve Fortin

On va passer au prochain intervenant, monsieur André Gravel. Bonjour, monsieur Gravel.

André Gravel

Bonjour, madame la présidente. Bonjour, madame la commissaire. J'ai en main un rapport de concertation qui date de 2020 pendant la pandémie. Hydro-Québec a, c'est un document que vous avez dans, j'en oublie le numéro, mais vous avez ce document-là. À la fin de huit rencontres, de huit longues rencontres où ça s'est passé sur le Web parce c'était la pandémie, on a eu beaucoup, je faisais partie du comité, on a eu beaucoup beaucoup d'explications, beaucoup d'informations sur les projets d'Hydro-Québec. Qu'est-ce qu'ils entendaient faire? Des ingénieurs nous ont expliqué en long et en large les différentes possibilités, les quatre groupes, les familles, les palplanches, tout chose ça a été expliqué. Entre autres explications, entre autres dans le, ce qui nous a été raconté, certaines façons de renforcer le mur, le muret, solidifier le mur pouvaient coûter plus cher, d'autres moins cher. Il est plus question de 130 millions, 170 millions. Finalement, Hydro-Québec a retenu la formule la moins coûteuse.

Maintenant, le rapport a, qui est sorti en décembre, je vais vous lire une recommandation qu'on retrouve à la page 6. Réalisation concrète, recommandait Hydro-Québec. C'est le titre qu'on y voit. Privilégier la mise en place d'un sentier piétonnier riverain. C'était écrit piétonnier riverain. Hier, madame Rodrigue, d'Hydro-Québec, a parlé au bout de la placette de la rue Fort-de-Lorette, vélo puis tout ça là, elle nous a parlé de vélo. La recommandation de 2020 parlait d'un sentier piétonnier. Alors pourquoi piétonnier? Parce que vous savez à proximité immédiate, il y a le Edmond Laurendeau qui est un CHSLD, puis il y a Berthiaume-Du Tremblay qui est un CHSLD aussi. L'idée d'avoir un sentier piétonnier c'est pour permettre à des personnes qui y résident ou à des membres de leur famille de pousser le fauteuil roulant de leur père, de leur mère, de leurs proches. Puis aussi, je voudrais signaler que, au pied de la bâtisse Edmond Laurendeau, le CHSLD Edmond Laurendeau, il y a une garderie, un CPE.

Puis, quand Hydro-Québec a jeté ce gros tas de roche devant Berthiaume-Du Tremblay, devant Edmond Laurendeau, ils l'ont mis bien bien haut, de telle sorte qu'une personne en fauteuil roulant ou un enfant d'un CPE, je connais bien la situation, j'habite à proximité immédiate. Deux de mes petits-enfants ont fréquenté cette garderie, ce centre de petite-enfance. C'est un, c'était comme ça que ça a été fait par Hydro-Québec. La recommandation, alors les vélos, il y en était pas question à aucun moment. J'ai jamais entendu depuis des années que je suis le dossier, depuis sept ans, depuis le début des travaux 2018-2019, quelqu'un, pousser, recommander, demander qu'il y ait des vélos sur le sentier. Alors, il s'agit bien d'un sentier piétonnier.

Marie-Eve Fortin

Votre question, monsieur Gravel?

André Gravel

À accès immédiat. Ma question...

Marie-Eve Fortin

Par rapport à la recommandation.

André Gravel

Exactement. Pourquoi ce qui était demandé, recommandé par tout le monde, et vous regarderez les membres de ce comité-là, de la paroisse, de la ville de Montréal, de GUEPE, le groupe GUEPE, beaucoup, l'organisme historique du village historique. C'est une recommandation unanime. Pourquoi ça a été oublié? Est-ce que l'Hydro-Québec a privilégié cette formule-là? Juste sur la question des vélos, il y a une piste cyclable sur Gouin, il y en a une autre sur Henri-Bourassa, puis y en a un autre sur Prieur. Alors cet argument-là de l'Hydro-Québec là, je le comprends pas. J'aimerais savoir, ma question, qu'est-ce qui a été fait pendant cinq ans par Hydro-Québec pour faire avancer ce projet-là, qui est pas unanime, mais qui est fortement appuyé.

Marie-Eve Fortin

Pour faire avancer cette recommandation-là précisément.

André Gravel

Exactement, unanime.

Marie-Eve Fortin

Madame Rodrigue.

Julie Rodrigue

Donc, Julie Rodrigue, Hydro-Québec. Pour ce qui est de la promenade riveraine, c'est peut-être de notre côté, nous on avait entendu sentier universel, donc on avait aussi inclus les vélos, mais la réponse serait la même-là pour un sentier piétonnier qu'un sentier universel. Donc nous, effectivement, dans le concept qu'on a développé, on a bien entendu l'intérêt pour un sentier

riverain, comme madame Simard de l'Arrondissement partageait juste avant, un sentier riverain, dans le parc, il va en avoir un. Donc, ça, c'est correct.

Du côté de Fort-Lorette, l'Arrondissement a mentionné développer un futur parc, donc il y aurait là. Le sentier, c'est une question de sentier continu. Donc, c'est vraiment la portion derrière les résidences privées qui est plutôt concernée. Du côté d'Hydro-Québec, malgré qu'on a bien compris l'intérêt d'un certain groupe pour avoir une promenade, on a aussi constaté là que ça faisait pas l'unanimité lorsqu'on a fait nos campagnes pour aller recueillir les préoccupations du milieu. Donc nous, on n'a pas retenu la mise en place d'un sentier piétonnier pour quatre raisons. La première, c'est un milieu sensible qu'on a souhaité protéger. Comme je le mentionnais, il y a certains qui en voulaient une promenade, d'autres qui en voulaient pas. Il y avait beaucoup de préoccupations sur l'achalandage, le bruit, la quiétude nocturne.

Donc Hydro-Québec a pas le rôle à quelque part de prendre position pour favoriser un groupe par rapport à un autre groupe. Donc on l'a, pour protéger le milieu, on n'a pas mis de sentier. L'autre volet, le deuxième, c'était pour l'atteinte de nos objectifs environnementaux. Le projet actuel, c'est le meilleur. La solution qu'on fait, c'est le meilleur équilibre entre le milieu humain, naturel et les attentes du milieu. Si on mettait un sentier qui soit universel là ou piétonnier, ça veut dire qu'on perd notre végétalisation. On perd notre compensation sur place. Puis effectivement, c'est moins favorable pour la biodiversité en place et/ou à venir. Ça, c'était la deuxième raison. La troisième, c'est que la planification, la réalisation, l'entretien et la sécurité civile liés avec un tel sentier, ça relève plutôt de l'Arrondissement. C'est des installations récréatives d'utilité publique. Donc c'était plutôt du côté de la Ville et l'Arrondissement, puis finalement, on entrevoyait là des contraintes de faisabilité technique et de sécurité, d'avoir un sentier là derrière les propriétés privées riveraines. Donc, pour ces quatre motifs-là, Hydro-Québec n'a pas mis de sentier piétonnier sur cette section-là.

Marie-Eve Fortin

Merci, madame Rodrigue. Monsieur Gravel, votre deuxième question.

André Gravel

Oui, Hydro-Québec annonce 1,2 million. Ma question porte justement, pourquoi 1,2 million? Pourquoi pas 10,2 millions?

Marie-Eve Fortin

Comme j'ai suggéré hier soir.

André Gravel

Exactement, oui. Et aussi pourquoi pas examiner d'autres possibilités de financement pour profiter de travaux. Le barrage d'Hydro-Québec a été construit en 1929. Profiter de l'occasion pour donner l'accès aux rives, à la population montréalaise, à les populations du quartier. Vous savez qu'il y a d'autres financements. Par exemple, à Montréal-Nord, actuellement, il y a des travaux le long de la rivière. Dans le cadre de la trame verte et bleue, la Communauté métropolitaine de Montréal a des budgets. À Lachine, LaSalle, Verdun, il y a des travaux. Il y a des travaux à Pointe-aux-Trembles, il y a eu des travaux à Pointe-aux-Trembles. Presque tout le

tour de l'île de Montréal, il y a des travaux. Pourquoi oublier, pourquoi s'en tenir au 1,2 million alors que ça pourrait être 10 millions parce que si le projet avait été moins coupé pour des raisons économiques comme Hydro-Québec tente de convaincre tout le monde, Hydro-Québec pourrait faire un petit effort, mais pourquoi pas avoir cherché d'autres financements.

Puis, en complément à cette question-là, pourquoi attendre après, alors que ça fait cinq ans ou six ans qu'il y avait des pourparlers possibles pour améliorer, pour avoir une entente entre la Ville de Montréal qui est responsable de l'aménagement du territoire des parcs et tout et tout, pourquoi attendre après? Pourquoi attendre? Pourquoi avoir oublié de parler au monde? Voici ma deuxième question.

Marie-Eve Fortin

Très bien, merci. Madame Rodrigue, la question est claire.

Julie Rodrigue

Oui, Julie Rodrigue, Hydro-Québec. Pour ce qui est là dans le fond là, du montant octroyé, je devrais aller chercher, mais c'est un pourcentage qui a été pris du projet global. C'est comme ça que le montant a été établi. Pour ce qui est de la suite de la question concernant là les autres moyens.

Marie-Eve Fortin

Madame Rodrigue comment c'est établi ce pourcentage-là?

Julie Rodrigue

Par rapport à la valeur du projet.

Marie-Eve Fortin

Oui, mais comment on détermine quel pourcentage par rapport à la valeur du projet, je pense que c'est ça un peu le fond de la question?

Julie Rodrigue

Oui en fait, le pourcentage établi est un peu calqué du côté de, nous on est du côté du producteur, mais chez Hydro-Québec, il y a aussi un autre programme qui s'appelle le PMVI, puis on est un peu calqué sur eux autres là pour, c'est des pourcentages qui sont toujours les mêmes d'un projet à l'autre là dans ces programmes-là, puis on s'est calqué sur ces pourcentages-là. Si vous voulez...

Marie-Eve Fortin

Oui, le PMVI c'est pour les projets de ligne si je me trompe pas?

Julie Rodrigue

Oui, pour les projets de transport effectivement.

Marie-Eve Fortin

Ça, c'est établi en fonction de la distance de la ligne sur un territoire donné.

Julie Rodrigue

Mais en fait, comme moi, je suis en production, si vous voulez avoir plus de précisions sur les projets de transport là, faudrait appeler monsieur Paquette là.

Marie-Eve Fortin

Bien en fait, c'est juste pour bien comprendre comment c'est établi le 1,2, si monsieur Paquette peut nous éclairer davantage.

Alain Paquette

Donc vous avez raison, c'est justement lorsqu'on construit de nouvelles lignes, de nouveaux postes, il y a une somme qui est prévue à même le projet pour financer différentes initiatives dans les collectivités pour améliorer la qualité de vie. Présentement, le programme a été révisé il y a quelques années, auparavant je crois que de mémoire c'était 1 % du projet global du coût du projet, maintenant c'est en fonction de la superficie que le poste va occuper sur le territoire et le nombre de kilomètres de ligne donc qui traversent les collectivités. Puis bon, il peut avoir plusieurs municipalités touchées, donc qui se partagent le montant qui est alloué dans le cadre du PMVI. Donc comme Julie le mentionnait, effectivement ça a été calqué là, à peu de choses près là, à ce programme-là. Puis ça va être une première, donc c'est la première fois qu'Hydro-Québec prévoit une somme d'argent dans un projet de production pour redonner à la collectivité, pour faire une initiative qui va être choisie par les citoyens en collaboration avec leur arrondissement.

Marie-Eve Fortin

Peut-être, revenir sur le deuxième volet là de la question de monsieur Gravel, vous l'avez mentionné tout à l'heure, mais le moment pour la remise de cette enveloppe-là à la Ville, pourquoi avoir déterminé ce moment-là?

Julie Rodrigue

Oui, Julie Rodrigue, Hydro-Québec. Le moment est déterminé dans le fond avec l'obtention des autorisations gouvernementales pour la réalisation du projet. Évidemment, le projet fait avec l'arrondissement va avoir lieu seulement si nous-mêmes on fait notre propre projet et qu'on a les fonds disponibles.

Marie-Eve Fortin

Merci. Merci, monsieur Gravel.

Jocelyn Duff, pour Daniel Gaudry, citoyen

Marie-Eve Fortin

Je vais inviter maintenant monsieur Jocelyn Duff. Bonjour monsieur Duff.

Jocelyn Duff

Bonjour, je suis Jocelyn Duff, mais je vais être Daniel Gaudry pour un moment parce qu'il est à l'étranger, il m'a confié ses deux questions. Alors, je vais comme suit, je vais suivre pas mal ce qu'il m'a dit de poser comme question. Alors, l'initiateur du projet dit toujours qu'il ne peut pas permettre de passage sur ses ouvrages. Pourtant, près de l'église de La Visitation, les gens circulent depuis longtemps sur la passerelle aménagée directement sur le barrage Simon-Sicard. Soit une passerelle créée par-dessus ces travaux. Là il m'a envoyé une photo et vous peut-être l'avoir vue, ils disent La Visitation, il y a un trou dans la clôture, puis on peut marcher directement sur le barrage, qui on peut pas dire que, c'est vraiment un ouvrage d'ingénierie là. On est directement sur le barrage, ça fait peut-être 30 ans, 40 ans que c'est ouvert. Mais j'étais pas là au début, mais on l'emprunte tous les jours.

Alors, la question de monsieur Gaudry, c'est pourquoi l'initiateur ne peut pas permettre le passage à la population sur aucun des remblais qu'elle créera. Et j'ajouterais que ces remblais-là ne sont pas des propriétés privées, mais des lots cadastrés officiels du Québec avec des numéros. C'est pas des propriétés privées, il y a une espèce de bande riveraine. Pourquoi qu'on peut pas passer sur les remblais qui vont être les nouveaux terrains qui vont être gagnés à même le domaine public dans la rivière et sur les lots d'Hydro-Québec alors qu'on le fait juste à côté.

Marie-Eve Fortin

Merci, monsieur Duff. Madame Rodrigue?

Julie Rodrigue

Oui, Julie Rodrigue, Hydro-Québec. Donc, madame la présidente, pour répondre à la question de monsieur Duff, dans le fond, la différence, comme je le mentionnais sur la question tout à l'heure sur la promenade riveraine, il y a des différences entre, par exemple, marcher sur un barrage puis marcher des remblais. Dans le cas du barrage, évidemment, il y a pas de propriété privée avec des riverains privés directement collée d'un côté ou de l'autre du barrage. En même temps, je préciserais qu'on n'est jamais favorable à faire des trous dans nos clôtures pour accéder à des ouvrages d'Hydro-Québec.

Puis l'autre chose, c'est que dans le projet actuel, on avait des objectifs environnementaux. On comprendra que sur le remblai, on est en mesure de mettre des mesures de compensation in situ de végétalisation qui sont favorables à la biodiversité, tandis que, par exemple, sur le barrage en béton, c'était pas quelque chose là qui était possible. Donc, c'étaient deux des critères tout à l'heure énumérés là pour avoir pas intégré une promenade sur nos remblais.

Marie-Eve Fortin

Mais vos aménagements compensatoires sont pas prévus sur l'ensemble des remblais des trois secteurs qui seraient touchés par les travaux? Est-ce que les secteurs pour lesquels il y a pas d'aménagements compensatoires, donc de fosses aquatiques de prévues, est-ce que ce serait possible de circuler sur ces remblais-là? Et le cas contraire, pourquoi?

Mireille Paul

Et j'ajouterais pour compléter la question de madame la présidente, j'aimerais qu'on éclaire la commission sur l'affirmation de monsieur Duff à savoir que ce sont des lots cadastrés qui vous appartiennent et non pas qui appartiennent aux propriétaires des terrains privés qui jouxtent ces lots-là.

Julie Rodrigue

OK. Donc je vais commencer par répondre à la question, madame la présidente. Puis pour votre question, madame la commissaire, je vais appeler Laurence aux Propriétés immobilières. Donc, pour répondre à votre question, effectivement, dans nos compensations sur place, on a les fosses aquatiques, mais on a aussi toute la végétalisation de nos remblais. Donc, ils sont végétalisés sur toute la longueur, incluant les phases faites en 2018-2019, puis la présence d'un sentier viendrait évidemment là empêcher cette végétalisation-là. Pour la deuxième partie de votre question, j'appellerais Laurence.

Laurence Olichon-Perreault

Laurence Olichon-Perreault, conseillère Propriété immobilière. Donc, effectivement, Hydro-Québec détient des lots, LOT dans l'eau. Donc, au nord du mur où, effectivement, les travaux seront exécutés, mais les travaux seront également exécutés, pardon, sur la propriété du MELCCFP dans le domaine hydrique. Donc, il y aurait évidemment des empiètements là hors propriété cadastrée.

Marie-Eve Fortin

Monsieur Duff, la deuxième question de monsieur Gaudry?

Jocelyn Duff

Oui, en 2022, l'initiateur avait présenté au public des aménagements des berges en paliers. En paliers veut dire en escaliers là parce que je sais qu'on a traité hier, il y a un langage technique qui est apparu en cours de projet là. Je suis le projet depuis 2019 qui est en paliers, mais ça c'est plutôt la méthode technique dans l'eau. Nous, comme citoyens, on a retenu que c'était des aménagements en escaliers. Ça, je pense que c'est juste. Aménagement des berges en paliers, escaliers, sur lequel les gens auraient pu s'asseoir. Là, monsieur Gaudry fait référence au document PR3.2, page 41. Ça, c'est une page dans le deuxième volume de l'étude d'impact sur l'environnement et c'est extrêmement bien résumé, synthétisé tout le travail qui a été fait par l'initiateur.

Marie-Eve Fortin

Est-ce que vous voulez qu'on tente de la projeter?

Jocelyn Duff pour

Oui, ça serait excellent parce que c'est, je trouve ça numéro 1.

Marie-Eve Fortin

De votre côté, madame Rodrigue, est-ce que c'est possible de projeter le PR3.2, page 42?

Jocelyn Duff

C'est dans le volume 2, les annexes. Ça s'appelle l'étude d'impact sur l'environnement.

Julie Rodrigue

Quelle est la page?

Jocelyn Duff

Bien c'est pas numéroté ce document-là, mais mon ordinateur comptait les pages, puis on était à la page 41, c'est celle-là. Je sais pas si c'est possible, madame la présidente, de leur montrer.

Marie-Eve Fortin

On va y arriver, des fois la pagination dans les annexes, c'est pas toujours...

Jocelyn Duff

Non, c'est ça. Moi, ce qui m'aidait beaucoup c'était par mot clé. Je faisais "recherche", j'arrivais direct dessus là. Je pense que ça totalise 500 pages, les deux volumes là, fait que j'ai pas tout lu. Oui, c'est ça, c'est bien ça. Il y avait la comparaison en fait de remblais placés, remblais en paliers, moi j'appelle escaliers. Fait qu'il y avait la petite image à droite qui correspond, moi je l'ai trouvé là, c'était le parc Guthrie en Ontario. Et cette image-là avait été présentée déjà en 2022-2023 par l'initiateur et qui avait beaucoup plu aux gens?

C'est pas les remblais qui ont été, l'image qui a été présentée hier qui était vraiment des blocs, je comprends là, si ça bouge un peu, ça va paraître là, c'est comme un beau mur de briques. Celle-là, c'était plus naturel et ça ressemble beaucoup aux aménagements qu'il y a à côté là au parc Nicolas-Viel, juste à l'ouest de la zone de Sophie-Barat et je suis allé dans le parc ici à côté du parc Raimbault. Il y a la même chose aussi, des espèces de roches, mais placées pas aléatoires, mais il y a pas de problème de hauteur. La hauteur permet de s'asseoir dessus. Fait que ça c'est disposé, mélangé avec la végétation. Et ce qui est intéressant encore dans l'image, c'est qu'en bas, il y a l'étude de coûts comparative, donc il y a eu un gros travail de fait, 20 millions comparés à je crois 12 millions, donc l'écart huit millions de dollars pour faire cet aménagement-là à droite par rapport à celui qu'on voit à gauche. Puis il y a une comparaison coût-avantage qui montre entre autres, j'en nomme juste un de mémoire là, c'est qu'on n'aurait pas besoin de décontaminer comme ils vont... Je veux pas aller dans le détail...

Marie-Eve Fortin

Oui. La question de monsieur Gaudry par rapport à ce...

Jocelyn Duff

Fait que la question de monsieur Gaudry, bon puis par la suite, l'initiateur a retiré cette possibilité d'aménagement en escaliers en disant que cela n'était pas conforme au code du bâtiment à cause de la hauteur des pierres, puis aussi pour des raisons de sécurité. Pourtant, il y a moins de cinq ans, la Ville de Montréal a aménagé, bon je l'ai dit, les berges de la rivière des Prairies au parc Nicolas-Viel avec des gros rochers, un nouveau sentier en poussière de roche. Alors pourquoi ces mesures de sécurité seraient-elles différentes de celles de la ville de Montréal?

Marie-Eve Fortin

Madame Rodrigue?

Julie Rodrigue

Oui, Julie Rodrigue, Hydro-Québec. Madame la présidente, dans le fond, les images qui avaient été présentées, comme l'image qu'on, on la voit plus là, mais l'image que vous aviez sur votre feuille, que vous avez mise à l'écran, c'étaient des images d'inspiration. C'était vraiment au début. Maintenant c'est sûr, est-ce que la commission voudrait qu'on aille plus loin là dans le choix de la variante comparativement aux autres variantes? Dans le fond, pourquoi on aurait pris un remblai en paliers au lieu du remblai placé qui était montré, est-ce que c'est la volonté de?

Marie-Eve Fortin

Bien en fait vous devez réexpliquer, on l'a abordé un peu hier soir et tout à l'heure également là, les raisons pour lesquelles ce qui était présenté en 2022 ça a pas, il y a pas de suite à cet aménagement-là, puis pourquoi il semble y avoir d'autres aménagements qui sont faits par la Ville, puis qui, ça semble se faire finalement, mais j'imagine que les exigences sont pas les mêmes, celles de la Ville et celles envers toute la *Loi sur la sécurité des barrages*, mais c'est un peu dans ce sens-là, peut-être là. Ramener les exigences qui font en sorte que cet aménagement-là de 2022, il est pas possible puis que vous devez mettre du remblai de toute façon.

Julie Rodrigue

Oui, parfait. Donc, l'aménagement présenté en 2022, les raisons pour lesquelles on ne l'a pas remis, c'était parce que la volonté qui était exprimée dans ce temps-là, c'était que les gens auraient voulu s'asseoir sur les blocs, avoir les pieds dans l'eau. On a réalisé que ça serait pas possible de faire ça techniquement. Après ça, il y avait le risque de chute, comme monsieur Duff l'a mentionné. On aurait dû mettre une clôture et c'était une volonté qui avait été affirmée de développer une conception qui permettrait au choix des propriétaires riverains de conserver ou non les clôtures. Donc c'était pas, les blocs ne permettaient pas d'offrir cette option-là aux propriétaires riverains. On avait aussi le risque de mouvement qui aurait fait en sorte que les pierres auraient bougé aussi.

Puis, comparativement à notre solution qui est très résiliente face au mouvement, les plantes, si elles bougent, elles sont très résilientes, tandis que les blocs, ça aurait eu un impact sur le visuel et sur la sécurité. Puis finalement, les blocs, Hydro-Québec a décidé d'être porteur pour

l'environnement pour ce projet-là, puis la mise en place là d'une solution avec des paliers en blocs, ça ne permettait pas l'intégration là de la végétation, donc on avait moins de maintien et de développement de la biodiversité en place et/ou à venir.

Marie-Eve Fortin

Est-ce que j'ai bien compris ou au final, cette variante-là, vous deviez de toute façon mettre des remblais pour vous conformer aux exigences de la Loi et du *Règlement sur la sécurité des barrages*?

Julie Rodrigue

Oui, effectivement, il faut différencier la solution de stabilisation du mur, qui est la solution sous l'eau là, qui est le remblai d'enrochement, de la solution d'aménagement qui est assise et intégrée dans la conception de l'aménagement là sous-marin, si on peut l'appeler comme ça. C'est deux choses complètement distinctes. Les 12 variantes qu'on parle, c'est vraiment les variantes de stabilisation du mur, tandis que le différentiel admettons entre les paliers végétalisés ou les paliers en blocs, ça c'est vraiment l'aménagement assis sur notre stabilisation.

Marie-Eve Fortin

Merci, monsieur Duff.

Lise Ouellet, citoyenne

Marie-Eve Fortin

Je vais inviter madame Lise Ouellet à la table à l'avant. Ensuite, de quoi nous allons prendre une pause de 15 minutes. Bonjour, madame Ouellet.

Lise Ouellet

Bonjour, merci de m'accueillir. Ma première préoccupation ou question, c'est sur la distance entre la population, moi par exemple, par rapport à l'eau. Les berges font partie du paysage, entre autres dans un contexte très bucolique, dans un contexte où c'est très patrimonial, c'est très important ce qu'on voit. C'est-à-dire si par exemple, moi si je suis au parc Louis-Hébert, bien je vois le parc qui monte et puis il y a des arbres, il y a des arbres en bord de rive, il y a la rivière et l'aval. C'est difficile pour nous d'imaginer parce que quand on évalue le projet d'Hydro-Québec, on le voit par tronçons. Bon, le parc Louis-Hébert, les résidences privées, les Frères Saint-Gabriel, les deux CHSLD, le diocèse, Fort-Lorette et la paroisse. Et chaque tronçon présente des opportunités d'aménagement un peu différentes.

Mais avec ce qu'Hydro-Québec propose, c'est difficile de s'imaginer comment nous allons être proches de l'eau. Ce qui est important pour la population, c'est l'accès physique, mais aussi visuel à l'eau. Et puis là, avec un enrochement, des trucs de végétation, comment ça va nous éloigner de la rive? C'est difficile, des fois on, nous on parle puis on simule. Bon, bien ça ça devrait être dix pieds plus 4 pieds plus, puis là on essaie de voir. Mais c'est très difficile d'avoir

un visuel de la chose parce que dans le fond, la rivière va être plus éloignée physiquement. Puis ça, ça a un impact, ça a vraiment un impact sur notre relation à la rive.

Marie-Eve Fortin

Madame Ouellet, est-ce que des simulations visuelles d'un secteur en particulier que vous souhaiteriez apprécier davantage, avec des distances, pourraient vous aider à visualiser ou à conceptualiser la chose?

Lise Ouellet

Je souhaite pas quelque chose de virtuel qui mêle, qui nous mêle un peu parce que c'est, on le vu avec le vidéo, on s'imagine que le « *T-top* » va être refait, mais il est pas refait. Bon tout ça, mais plus un plan à l'échelle, je pense. Selon les tronçons, peut-être que ça pourrait, au moins on va parler des bonnes choses, on va avoir l'information juste.

Marie-Eve Fortin

Est-ce que vous voulez avoir ce visuel-là pour les trois tronçons visés par la phase 2, ou il y en a un en particulier qui...

Lise Ouellet

Tous les tronçons, qu'est-ce que ça voudrait dire dans le projet présenté parce que peut-être qu'il va y avoir des modifications au projet d'Hydro-Québec, mais dans le projet actuel qui est présenté, qu'est-ce que ça peut valoir, vouloir dire l'éloignement de la rive? Ça, c'est ma première...

Marie-Eve Fortin

On va l'aborder quand même, elle peut être, il peut avoir quand même pas mal d'informations à donner par rapport à votre première question. Madame Rodrigue, est-ce que vous êtes en mesure de nous projeter des plans, coupes ou images et nous résumer un peu les distances là?

Julie Rodrigue

Oui, Julie Rodrigue Hydro-Québec. Ça sera pas long, on va vous projeter des images.

Marie-Eve Fortin

Merci. Je vais profiter de la petite pause pour mentionner que le registre va être fermé pour cet après-midi. Après madame Ouellet, nous avons trois intervenants qui sont inscrits, donc on va conclure la séance de cet après-midi avec les trois interventions déjà inscrites au registre et je vous annonce qu'on va poursuivre nos travaux ce soir, ici même dès 19h. Est-ce que vous êtes prêts de votre côté?

Julie Rodrigue

Merci beaucoup, Julie Rodrigue Hydro-Québec. Pour expliquer là les distances de, dans le fond que le citoyen va avoir par rapport à l'eau, j'aimerais inviter mon collègue Simon-Nicolas Roth à répondre.

Simon-Nicolas Roth

Oui, en fait on a les coupes ici à l'écran pour le parc Louis-Hébert. Par contre, pour les dimensions précises là, j'inviterais Jean-Yves Morency à expliquer qu'est-ce qui est, parce qu'elles sont pas identifiées sur le dessin présentement.

Marie-Eve Fortin

Vous avez pas une coupe avec ces distances-là de déjà disponible dans vos documents?

Simon-Nicolas Roth

On en a une quelque part.

Lise Ouellet

En fait ce qu'on veut, c'est les mesures pour être capable de bien évaluer, parce que c'est une des préoccupations d'Héritage Montréal. C'est le lien avec la rivière, c'est super important.

Jean-Yves Morency

Bonjour, Jean-Yves Morency. En fait, c'est très difficile de répondre précisément à la question parce que la largeur n'est pas constante tout le long du mur. De manière générale, la largeur en crête là, au sommet du remblai où c'est végétalisé, ça va varier aux alentours de cinq à six mètres. Puis, comme la crête n'est pas toujours à l'élévation 18,3 qui est l'élévation du mur actuellement, bien il y a certains endroits que l'élévation est à 17,8 donc on est un petit peu plus bas que le mur. Puis à ces endroits-là, il y a souvent les fosses aquatiques qui sont aménagées. Donc là, la largeur va être un petit peu plus étroite au sommet. On va parler aux alentours de quatre mètres. Puis là, il va avoir l'installation de la fosse aquatique. Donc, de manière générale...

Marie-Eve Fortin

Excusez-moi, monsieur Morency, de vous interrompre là, moi je suis plutôt visuelle. Est-ce que vous avez un pointeur ou vous pourriez nous, peut-être aussi nous montrer les coupes là avec les aménagements compensatoires et sans aménagement, peut-être qu'en partant de là, ça va peut-être mieux nous aider à comprendre la distance là.

Lise Ouellet

Mesures par tronçon, comment à partir du mur jusqu'au point d'eau où la rivière arrive vers la pente souterraine, combien ça fait?

Marie-Eve Fortin

On comprend que les mesures sont pas toujours les mêmes en fonction du tronçon, c'est ce qu'il nous explique en fonction des aménagements compensatoires entre autres qui pourront être mis dans le remblai. C'est pour ça que je demandais peut-être de voir les deux coupes, la coupe standard sans aménagement compensatoire, puis la coupe avec aménagement, puis en fonction de ces distances de remblai là, peut-être que ça nous donnerait une meilleure idée pour répondre à votre question.

Jean-Yves Morency

Madame la présidente, je vous propose de reprendre cette question-là au retour à 19h, puis on sortira, on présentera un dessin où on montrera les distances exactement là partout. Nos préoccupations, c'étaient pas les mêmes que celles qui sont présentées par madame, nos préoccupations, c'étaient vraiment l'empreinte dans le milieu hydrique.

Marie-Eve Fortin

Madame Ouellet, est-ce que vous allez être ici ce soir?

Lise Ouellet

Peut-être en virtuel.

Marie-Eve Fortin

Parfait donc, vous allez pouvoir suivre la présentation à ce moment-là.

Lise Ouellet

Est-ce qu'elle va être disponible après sur....

Marie-Eve Fortin

Oui, tout ce qui est présenté là, est déposé puis rendu public sur notre site. Donc, ça va être accessible. Est-ce que c'est correct pour vous?

Lise Ouellet

Oui.

Marie-Eve Fortin

Parce qu'on comprend que ça va générer certains délais.

Lise Ouellet

Oui, c'est beau.

Marie-Eve Fortin

C'est bon, parfait!

Lise Ouellet

Je comprends l'idée de, que c'est pas les mêmes perspectives... Juste pour compléter au niveau du paysage, l'idée qu'après les travaux, l'entente avec Hydro-Québec et la Ville, c'est que on fasse des buttes par exemple au parc Louis-Hébert pour diriger l'eau là. Je sais pas comment ça peut se faire parce que le parc est en pente descendante vers Gouin et puis là, à partir de Gouin, ça monte jusqu'au mur de soutènement, alors comment les travaux vont se faire? Ça veut dire qu'il va y avoir une butte à partir de, par exemple du trottoir ou, qui va monter pour après ça, comment on va faire? Parce que la végétation est comme ça là, c'est sur une pente, je sais pas qu'est-ce qui est possible de faire à ce niveau-là.

Marie-Eve Fortin

On va aller voir madame Rodrigue avec cette question. Je sais pas si vous avez déjà ce niveau de détail dans vos informations.

Julie Rodrigue

Oui, Julie Rodrigue pour Hydro-Québec. En fait, pour la question là de madame Ouellet, c'est plutôt du côté de l'Arrondissement. Nous dans notre remise en état, on va être collaboratif avec l'Arrondissement, mais la solution qu'ils souhaiterait faire de changement de pente ou quoi que ce soit là, on serait vraiment collaboratif dans cette situation-là.

Marie-Eve Fortin

Parfait, on va aller voir madame Simard. Madame Simard, avez-vous déjà une idée de comment tout ça pourrait s'opérer?

Valérie Simard

Alors Valérie Simard, arrondissement Ahuntsic-Cartierville. Présentement l'objectif c'est pas nécessairement d'amener toute l'eau vers la rivière. On comprend bien que c'est impossible là, il y a un arpentage qui a été fait au niveau du parc. L'objectif c'est vraiment présentement quand il y a des refoulements au niveau du regard, l'eau se dirige vers les résidences privées du côté est du parc si on veut. Là l'objectif ça serait de faire en sorte que l'eau n'irait pas vers cet endroit là et resterait vers le niveau du parc. Ça veut pas dire qu'il y aura plus d'eau vers Gouin. Ça, on n'est pas rendu à ce moment-là parce que Gouin est plus bas de toute façon. Mais c'est vraiment de garder l'eau et de limiter les inondations sur les citoyens limitrophes du parc.

Lise Ouellet

C'est loin là-dessus là, mais il me semble qu'il y a des...

Marie-Eve Fortin

Madame Ouellet, si vous voulez nous transmettre vos suggestions, n'hésitez pas là, le 7 juillet on va être là pour...

Lise Ouellet

C'est beau. Ma deuxième question, c'est rapport à la canopée, entre autres au parc Louis-Hébert, mais pas seulement que. Vous savez, ça a été un choc total, une réprobation de tout le monde par rapport aux travaux qui ont été faits en urgence sur notamment le terrain de Sophie-Barat où il y a eu d'énormes coupes d'arbres. Et là est arrivé la phase 2, le projet de la phase 2 et il y a environ le quart des arbres qui serait menacé d'être coupé par le projet et des arbres qui seraient élagués. Bien sûr, j'ai des questions sur comment se ferait un élagage d'un mélèze de 15 pieds de haut. C'est un peu fou et hier...

Marie-Eve Fortin

Allez-y avec une question.

Lise Ouellet

Oui. J'ai coupé beaucoup dans mon intervention parce que je sais que hier on a parlé de différents moyens. Si le modèle retenu, c'est qu'on passe par le parc Louis-Hébert pour faire les travaux, évidemment là, hier il y a eu différentes propositions là pour atténuer l'impact sur le parc, la canopée, etc. Ma question c'est, est-ce que ce serait possible qu'Hydro-Québec, nous rende disponible papier le parc actuel, le parc, un peu la planche qu'on a vue, mais en papier, mais plus grand parce que même, bon, ici à l'écran, on voit pas vraiment les points, puis moi-même, sur l'ordinateur là, c'est fastidieux parce que j'ai une petite surface d'ordinateur, puis là j'agrandissais...

Marie-Eve Fortin

Vous voulez avoir une version au papier de la carte qui a été projetée hier?

Lise Ouellet

Une version au moins comme ça là deux fois 8,5 par 11. Et puis ce que j'aimerais en fait, parce que moi j'ai déjà été au parc avec une ancienne voisine, puis on a mesuré les arbres, puis on les a notés que bon tout ça. Après on s'est aperçu que la Ville avait fait une recension des arbres. Bon, moi ce que j'aimerais c'est qu'Hydro-Québec aille mettre des rubans de couleur après les arbres pour illustrer ce qu'on voit à la carte. Comme ça, les citoyens, on va bien comprendre quelle serait l'intervention dans le parc, beaucoup plus que, là on va pouvoir plus intervenir, poser des questions ou savoir est-ce qu'on peut enlever un arbre puis le mettre de côté ou pas. Là on va, puis il y a peut-être des choix là-dedans, puis il y aura peut-être des négociations entre un palier pour le parc Louis-Hébert, puis on s'entend qu'on coupe dix arbres mettons.

Là, peut-être que plus tard on va arriver à des choses spécifiques pour le parc, mais ce serait bien d'avoir une représentation visuelle, in situ aussi du parc. Donc, la carte couleur et aller encercler selon, cet arbre-là, il est là on y touche pas, celui-là on l'élague, celui-là on le coupe, lui il est bon. Puis juste par rapport aux arbres là, surtout sur les extrémités, c'est des érables à Giguère. Pourquoi on passe pas par ces places là surtout parce que les érables à Giguère, ça vit pas longtemps. Il y en a deux là qui sont tombés, il y a deux semaines. Pourquoi profiter de plutôt de ces endroits-là pour passer plutôt que, peut-être que vous y avez déjà pensé.

Marie-Eve Fortin

Madame Ouellet, je pense que c'est pas mal compris. Il y a plusieurs éléments dans votre demande.

Lise Ouellet

J'essaie de rien oublier.

Marie-Eve Fortin

Oui, je comprends. Madame Rodrigue, là, vous avez compris qu'il y avait plusieurs quand même, il y a deux demandes principalement, puis une question. Deux demandes, peut-être voir qu'est-ce que vous pouvez faire à ce sujet-là. Puis la question par rapport à, aux accès là, on

revient à la question sur les accès, comment ça a été évalué, puis la possibilité de passer par où il y a des espèces, dans le fond, non indigènes là, comment ça a été considéré.

Julie Rodrigue

Oui, Julie Rodrigue, Hydro-Québec. Donc, pour la demande de madame Ouellet pour une planche plus grande, on va regarder qu'est-ce qu'on peut faire. Pour les arbres, pour la réponse pour les arbres, tout ça, je vais inviter Christine à répondre. Puis par la suite, pour l'optimisation des accès, ça va être Isabelle Chapados qui devrait être appelée, s'il vous plaît.

Christine Vadeboncoeur

Oui, madame la présidente, Christine Vadeboncoeur, Hydro-Québec. On pourrait mettre peut-être la diapo 84 pour illustrer en fait les arbres qui seront coupés dans le secteur parc Louis-Hébert. Dans l'étude qu'on a présentée, puis dans la carte avec les accès et les arbres qu'on présente depuis hier soir, il y a 21 arbres qui seront coupés dans le parc. En fait, le nombre a été réduit parce qu'il y a quatre arbres, en fait, qui ont, qui ne sont plus là depuis le dernier recensement là de 2024 par notre ingénieur forestier. Donc 21, puis le secteur du parc Louis-Hébert comprend la résidence privée qui est à l'ouest, le parc et le terrain des Frères de Saint-Gabriel. Donc dans le parc, comme tel, c'est 17 arbres qui sont prévus pour l'abattage. Et essentiellement, ça se trouve à être pour nos accès, comme on le mentionnait à l'aide de la carte, et ce sont, en fait, des photos, d'il y a environ deux semaines, essentiellement des frênes et des érables à Giguère qui sont prévus pour l'abattage.

Marie-Eve Fortin

Bien, merci.

Christine Vadeboncoeur

Pour le complément, tu voulais appeler?

Julie Rodrigue

Oui, pour le complément sur l'optimisation des accès, Isabelle Chapados va prendre la parole.

Marie-Eve Fortin

Merci.

Isabelle Chapados

Bonjour. Isabelle Chapados, en Méthodes de construction. On va présenter la carte des accès. En fait, on a engagé une firme qui a établi un scénario de circulation et pour accéder directement dans le parc, on passe par la rue, j'ai un blanc de mémoire, c'est Olympia? Donc, pour accéder directement puis après sortir vers les grandes artères. On a mis les accès vis-à-vis, pour pas avoir à circuler et à tourner avec les camions, les 12 roues. Je sais pas si c'est clair?

Marie-Eve Fortin

Madame Ouellet, est-ce que c'est clair, les plans de circulation?

Lise Ouellet

C'est clair, mais c'est mes yeux qui sont pas clairs.

Marie-Eve Fortin

Ah! OK.

Lise Ouellet

Je vois un niveau Olympia, puis à l'extrémité est, c'est où il y a le numéro 3, c'est ça?

Isabelle Chapados

En fait, le parc là, c'est où qu'on voit les nombres 1 et 2. Les numéros qui sont indiqués là sont pas totalement exacts là parce que c'est une carte qui a été reprise dans le document de Intervia là, notre compagnie spécialisée en signalisation, mais l'accès au parc, c'est où on voit le numéro 2. Mais là, c'est mélangeant là, dans nos cartes c'est 1, donc, c'est là, ouais. Notre accès par la rue Olympia, ça se fait directement vis-à-vis les accès. C'est pour ça qu'on a privilégié de rentrer en ligne droite dans le parc.

Lise Ouellet

Ça, c'est la figure 17 de quel document?

Marie-Eve Fortin

Oui, c'est le PR5.9, figure 17.

Lise Ouellet

Bien, je vais aller voir, mais ça, ce plan là avec les arbres identifiés dans le parc, ça va répondre peut-être à des questionnements ou des appréhensions que moi j'ai ou que peut-être d'autres ont, mais après ce sera des discussions si c'est le modèle qui est retenu là, voir comment on peut optimiser et diminuer les impacts.

Marie-Eve Fortin

Très bien, madame Ouellet, je vous remercie.

Lise Ouellet

Merci.

Marie-Eve Fortin

On va prendre une pause de 15 minutes. Après quoi, on revient pour la suite des interventions.

Pause

Marie-Eve Fortin

On va poursuivre nos travaux

Alexandre Richard, citoyen

Marie-Eve Fortin

Je vais inviter monsieur Richard à la table à l'avant. Bonjour, monsieur Richard.

Alexandre Richard

Bonjour. Donc j'ai une première question, c'est par rapport, hier on a parlé pour les arbres en fait qui avaient peut-être des problèmes avec le piétinement, avec la machinerie. J'ai une question là en fait, si on pourrait se mettre à la place d'un arbre, j'ai vu dans les études qui ont été déposées qu'il y avait des servitudes de poids pour le métro en dessous. Il y a un poids maximal au pied carré. C'est une servitude en fait qui est présente à certains endroits du projet, si on se met à la place d'un arbre, ce serait quoi le maximum de poids qu'on pourrait appliquer sur un pied carré au-dessus d'un arbre? Puis en complément, est-ce que ça diffère selon les espèces d'arbres?

Marie-Eve Fortin

Donc par rapport à la circulation de la machinerie?

Alexandre Richard

En fait, oui, la pression qui peut être exercée parce que je crois que ça va être un énorme chantier en fait, le parc, puis les arbres en fait qui restent là, ben ils vont être piétinés probablement par des machineries lourdes. J'imagine, il y a plusieurs techniques là pour travailler, mais souvent je crois que dans ce domaine là, ils utilisent des machineries qui est très lourde. Je me demande, ça augmente les risques de piétinement, puis, on en a parlé un peu hier, mais ma question spécifique c'est, est-ce qu'il y a, il y a clairement pas de servitude de poids sur le parc, à part celui pour le métro en dessous. Mais si on se met à la place d'un arbre, ce serait quoi le poids maximal? Probablement qu'il y a peut-être des études qui ont déjà été faites. Peut-être que les experts sont au courant. Est-ce qu'il y a un poids maximal qu'on peut appliquer sur un arbre pour s'assurer que c'est la limite maximale pour pas le détériorer? C'est ma question.

Marie-Eve Fortin

Madame Rodrigue.

Julie Rodrigue

Oui, Julie-Rodrigue, Hydro-Québec, pour répondre à la question de monsieur Richard, lorsqu'on fait nos travaux, par exemple pour les accès, on va mettre des routes en gravier assez épais pour permettre à la charge, par exemple d'un camion, d'être dispersée dans le sol. On a aussi mis en place des mesures d'atténuation que, si vous souhaitez, la commission, on pourrait élaborer sur comment on va protéger les arbres en place. Donc, c'est quelque chose qu'on pourrait expliquer. Si la question est précisément la capacité d'un arbre contre la charge, on va devoir vérifier et vous revenir sur cette information.

Marie-Eve Fortin

Je comprends que la question de fond, c'est celle-là, mais j'imagine qu'au bout de votre question, c'est les mesures à mettre en place pour protéger les arbres.

Alexandre Richard

Je crois que les mesures, ça avait quand même été assez clair hier, ils avaient parlé de mettre des morceaux de bois alentour, puis je crois que d'autres mesures, mais spécifiquement pour la compression du sol.

Marie-Eve Fortin

Parfait. Donc, je vais laisser madame Rodrigue nous revenir avec cette information-là. Vous pouvez poursuivre avec votre deuxième question, monsieur Richard.

Alexandre Richard

Oui, pour ma deuxième question, c'est par rapport à, je vois que le projet c'est quand même un montant significatif d'environ une centaine de millions, peut-être 80 millions, mettons qu'on arrondit à 100. Il y a un 1 % qui est prévu pour les, en subsidiarité, on pourrait dire, pour que les citoyens décident de ce qu'ils veulent faire avec ce 1 %. Ma question c'est par rapport au 99%, comment en fait Hydro-Québec et toutes les instances qui travaillent ensemble, les responsables de la Ville de Montréal, tout ça, comment à long terme, sur une vision à long terme, comment ils font pour arrimer le principe de coopération intergouvernementale. En gros, il va avoir beaucoup de budget, peut-être la Ville va mettre 200 millions pour gérer les eaux pluviales. Hydro-Québec est propriétaire d'un égout pluvial, en fait, qu'il loue à la Ville ou qu'il prête à la Ville, je sais pas trop.

Comment tout ça s'arrime ensemble à long terme sur une vision long terme, on parle d'au moins 35 ans, je crois, de prolongement de la durée de vie du projet ou du mur. Comment sur une période longue, tout ça est mis ensemble, tous les intervenants qui vont interagir dans le même secteur pour éviter d'avoir à faire des travaux un peu, je pense qu'on a eu l'exemple avec le passé, il y a des enrochements d'urgence qui ont été faits. Puis là, finalement, on se rend compte que c'est pas très très, il faut recommencer et tout ça. Est-ce qu'il y a une vision de coopération pour l'ensemble des travaux qui va avoir à faire, à (inaudible) dans la zone d'étude, par exemple? Puis comment les instances comme Hydro-Québec et la Ville de Montréal, s'arriment ensemble pour une vision à long terme? C'est ma deuxième question.

Marie-Eve Fortin

Donc, on va ramener ça dans un premier temps à l'échelle du projet, comment Hydro-Québec a travaillé avec la Ville pour s'arrimer dans sa démarche, disons, puis dans la perspective un peu plus long terme de ces aménagements, comment tout ça s'arrime avec les autres instances municipales, c'est bien ça?

Alexandre Richard

Oui, c'est bon.

Marie-Eve Fortin

C'est bon? Madame Rodrigue?

Julie Rodrigue

Oui. Julie Rodrigue, Hydro-Québec. Donc pour répondre à la deuxième question de monsieur Richard, en fait, Hydro-Québec de façon continue va faire des rencontres par exemple avec l'arrondissement, la remise en état du parc avec la collaboration prévue avec l'Arrondissement pour aider à la problématique de gestion des eaux pluviales. C'est un bel exemple de comment est-ce qu'on va arrimer le projet d'Hydro-Québec avec d'autres impacts que nos parties prenantes autour de nous ont. C'est un exemple. Et pour ce qui est de la suite, dans le fond, le projet de sécurisation du mur est quand même autonome, donc le 86 millions, c'est vraiment pour sécuriser notre infrastructure. Donc pour admettons, les 35 prochaines années, on croit que la solution qu'on met là est très peu demandante en termes de suivi ou de réinvestissement. Donc nous, on investit le 86 millions. On essaie d'accommoder par des rencontres avec nos parties prenantes, nos partenaires, des moyens si on peut aider à leurs enjeux actuels, mais de façon générale c'est ça, le projet est autonome.

Mireille Paul

Monsieur Richard, si vous permettez, je glisserais une petite question de la commission, vous m'ouvrez la porte, c'est à propos du 35 ans. Le mur est là depuis 100 ans, vous présentez un projet qui est annoncé 35 ans à une personne complètement novice dans le domaine, ça semble très très peu. Est-ce que vous pouvez nous expliquer d'où provient le 35 ans, puis finalement la durée de vie réelle de votre installation, qu'est-ce vous estimez que ça pourrait être?

Julie Rodrigue

Oui, madame la commissaire, pour répondre à votre question, effectivement, l'allongement de la durée utile de l'ouvrage va être de 35 ans, puis pour préciser ce qui justifie ce 35 ans-là, mon collègue Simon-Nicolas va vous répondre.

Simon-Nicolas Roth

Simon-Nicolas Roth, Hydro-Québec. En fait, on vise pas 35 ans, en fait, c'est 50 ans. De la façon que ça fonctionne.

Mireille Paul

Monsieur Roth, vous cachez bien votre jeu parce que c'est marqué 35 ans partout.

Simon-Nicolas Roth

Oui, bien, c'est que ça dépend des variantes. Faut bien comprendre qu'il y a plusieurs... Premièrement, c'est comptable, ok? Donc, ce qu'on a, un mur de béton à Hydro-Québec, on définit qu'on a un amortissement comptable de 70 ans sur un ouvrage neuf. Si on réhabilite l'ouvrage, on lui donne la moitié de la durée de vie supplémentaire, donc 35 ans. Donc, la solution qu'on présente aujourd'hui, c'est un ouvrage en remblais qui vient au-devant du mur. La durée de vie comptable, c'est 120 ans. Par contre, on réhabilite. Là, on est dans du composite

complexe. Donc, ce qu'on a établi, c'est la durée de vie comptable, 50 ans, ce qui est visé. Là, je vais juste donner c'est quoi la définition d'une durée de vie de comptable. C'est la durée pendant laquelle une structure ou une de ses parties, puis là je le lis pour pas me tromper, ou une de ses parties est censée pouvoir être utilisée comme prévue en faisant l'objet de la maintenance escomptée, mais sans qu'il soit nécessaire d'effectuer des réparations majeures.

Donc, on vise à ce que pendant 50 ans, cet ouvrage-là n'ait pas de réparation majeure à effectuer si on a une maintenance adéquate. Donc un ouvrage en remblais, comme ça souvent les désordres qu'on peut imaginer, c'est les poussées des glaces, puis le déplacement de l'enrochement. Donc, parfois, un cas d'embâcle, débâcle, pourrait causer justement une petite intervention à réaliser. Donc, voici, c'est peut-être le 35 ans, il faut le corriger pour 50 ans.

Mireille Paul

Merci beaucoup.

Marie-Eve Fortin

En complément d'information, on a eu du côté d'Hydro-Québec, mais je voulais voir madame Simard pour ce qui est de l'arrimage, collaboration avec Hydro-Québec pour le projet. Avez-vous un complément d'information à apporter pour compléter la réponse qui a été donnée? Monsieur Léveillé, allez-y.

Simon Léveillé

Oui, j'en aurais un, je veux faire part, je suis au service de l'eau, Simon Léveillé, service de l'eau de la Ville de Montréal, au service de l'eau, le premier moment qu'on a été consulté c'est en 2020, une des premières choses qu'on s'est demandées, est-ce que l'émissaire Curotte, qui est un élément qui est au centre du projet, est-ce qu'il y a besoin de travaux pour cet émissaire, celui-ci a été inspecté et a été vu en bon état, donc on s'est assuré qu'on n'avait pas nous-mêmes aussi un besoin de travaux sur cet émissaire-là qui est au centre du chantier d'Hydro-Québec pour le réhabiliter ou pour l'entretenir.

Marie-Eve Fortin

Peut-être un dernier complément d'information, madame Simard. Durant la durée des travaux qui sont prévus, est-ce qu'il y a d'autres travaux qui sont prévus dans le secteur des travaux pour le projet au niveau de la Ville?

Valérie Simard

Donc, Valérie Simard, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, ce qu'il faut savoir à l'arrondissement, la Ville de Montréal a une planification, une carte des travaux pour faire la planification. Donc, on s'assure justement à chaque année d'établir où sont les travaux et de prioriser et de retenir certains travaux. Donc, les travaux d'Hydro-Québec vont être inscrits sur la carte des travaux, il va avoir une coordination. Les équipes de la mobilité aussi vont s'assurer que les permis soient conformes et s'assurent d'avoir une coordination entre tous les chantiers.

Marie-Eve Fortin

Cette information-là est publique sur votre site, c'est ça?

Valérie Simard

La carte des travaux est disponible, oui, exactement, sur le site de la Ville de Montréal.

Marie-Eve Fortin

Merci. Merci, monsieur Richard.

Alexandre Richard

Merci à vous. Est-ce que vous me permettez juste par rapport au, j'ai envoyé en fait une question par rapport aux documents ce matin, je sais pas si j'ai pas suivi tout, j'étais en route, donc est-ce que ces documents-là ont été déposés ou c'est...?

Marie-Eve Fortin

En fait, ces documents-là font pas partie de la documentation du projet, puis si la commission estime que c'est pertinent pour ses travaux, on va demander le dépôt.

Alexandre Richard

Excellent.

Marie-Eve Fortin

Ça marche?

Alexandre Richard

Merci à vous.

Marie-Eve Fortin

Merci.

Virginie Angers, citoyenne

Marie-Eve Fortin

Je vais appeler la prochaine intervenante, madame Angers, qui est au téléphone. La prochaine personne sera madame Laliberté, qui sera également à distance par vidéo. Madame Angers?

Virginie Angers

Oui, bonjour.

Marie-Eve Fortin

Bonjour, on vous entend bien, vous pouvez commencer avec votre première question.

Virginie Angers

Merci. Donc deux questions, la première qui concerne les fosses aquatiques. Dans un premier temps, je veux saluer l'innovation de la proposition puis la créativité des équipes qui l'ont développée. C'est un investissement qui est important puis on doit s'assurer de la fonctionnalité des écosystèmes qu'on crée. Je comprends aussi que c'est une première, qu'on est devant l'inconnu, mais j'aimerais en savoir un peu plus sur l'évaluation de la qualité de l'habitat aquatique qui est anticipé. Parce que contrairement à un herbier qui serait naturel, celui-là va être en retrait, en grande partie isolé puis longitudinal. Je comprends aussi qu'il va avoir une connectivité avec la rivière, mais j'aimerais quand même savoir quelle évaluation a été faite de cette disposition-là si on veut, par rapport au courant, à la température, au renouvellement de l'eau, à la quantité d'oxygène dissout, à la fluctuation du niveau de l'eau bref, comment est-ce qu'on peut faire en sorte que ce soit un écosystème qui soit peut-être pas équivalent, mais qui remplisse les fonctions qu'on attend de lui.

Marie-Eve Fortin

Merci, madame Angers, on va se tourner au niveau du ministère responsable de l'Environnement, madame Gosselin. Est-ce que vous pouvez nous partager votre appréciation de ce concept d'aménagement là au niveau de la perte d'habitat qui est prévue dans le cadre du projet? Est-ce que de réaliser ce type d'aménagement là pourrait vraiment compenser ce qui est perdu? Comment vous appréciez tout ça au ministère?

Gabrielle Gosselin

Gabrielle Gosselin, ministère de l'Environnement. Je commencerais par dire que le Ministère considère l'intégration des fosses aquatiques comme une mesure de minimisation des impacts et non comme une mesure de compensation. La présentation que je vous parlais un petit peu plus tôt là concerne ce sujet-là donc si vous voulez on peut vous la présenter à l'instant pour bien faire la distinction entre les deux concepts.

Marie-Eve Fortin

Oui, oui, allez-y. Présentation de cinq minutes environ?

Gabrielle Gosselin

Oui, je vais demander à mon collègue qui est à distance de présenter cette présentation-là et je vais passer la parole à ma collègue Annie Ouellet pour cette présentation.

Annie Ouellet

Le partage est visible. Donc, Annie Ouellet, ministère de l'Environnement. La présentation que je vais vous faire vise à présenter les différents principes qui viennent soutenir la prise en compte des milieux humides et hydriques dans l'évaluation environnementale. Dans le cadre de la présentation, on va aborder qu'est-ce qu'un milieu humide et hydrique, qu'est-ce que l'habitat du poisson, quelles sont les atteintes à ces, possibles à ces milieux, qu'est-ce que l'approche d'atténuation des impacts et quels sont les différents types de mesures d'atténuation et de compensation. C'est dans la *Loi sur la qualité de l'environnement* qu'on définit les milieux humides et hydriques. Ce sont des lieux dans lesquels il y a présence d'eau de façon

permanente ou temporaire. Ce sont des lieux qui peuvent être soit d'origine naturelle ou encore anthropique. L'eau peut y être diffuse, occuper un lit ou encore saturer le sol. Elle peut y être stagnante ou encore en mouvement avec un débit régulier ou intermittent. Pour les milieux humides, ce sont également des milieux qui sont caractérisés par des sols hydromorphes, c'est-à-dire modifiés par la présence d'eau et avec la présence de végétation dominée par des espèces hygrophiles, donc qui poussent dans des milieux inondés. Donc, de manière générale, ce qui sont considérés comme des milieux humides et hydriques, ce sont un lac, un cours d'eau, un fleuve, une mer, un étang, un marais, un marécage ou encore une tourbière. Au niveau de l'habitat du poisson, ça c'est défini dans le *Règlement sur les habitats fauniques*, qui est un règlement qui découle de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*.

Dans le secteur d'implantation du projet, l'habitat du poisson correspond à un milieu humide qui est fréquenté par le poisson ou encore à tout littoral d'un lac ou d'un cours d'eau, incluant l'estuaire du fleuve Saint-Laurent. On retrouve différentes composantes aux milieux humides et aux milieux hydriques, en particulier. Donc, on a le littoral qui est également, qui correspond également à l'habitat du poisson. On retrouve la rive, la zone inondable et la zone de mobilité. Le littoral, c'est la partie du lac ou du cours d'eau qui est généralement en eau, donc qui s'étend à partir de la rive vers le centre du plan d'eau. Au niveau de la rive, c'est une bande d'une largeur de 10 à 15 mètres selon la pente du talus à partir du littoral. Au niveau de la zone inondable, ce sont les espaces, c'est l'espace qui a une probabilité d'être occupé par l'eau en période de crue et les zones de mobilité, elles, sont les espaces dans lesquels le lit du cours d'eau peut se déplacer en raison de différents processus physiques, notamment l'érosion ou encore la sédimentation. Donc, c'est ce qu'on appelle communément l'espace de liberté.

Donc ce qui est important de retenir, c'est que l'habitat du poisson et le littoral sont en fait un même lieu dont la désignation est différente selon qu'on les aborde du point de vue de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ou encore de la *Loi sur la conservation et de la mise en valeur de la faune*. L'habitat du poisson constitue en fait une des fonctions écologiques qu'on retrouve dans le littoral. Les atteintes, en fait, c'est l'action de porter préjudice ou encore de créer des dommages à un milieu humide et hydrique ou encore à ses fonctions écologiques. Donc, on en retrouve différents types. Il y a des atteintes qui sont de type temporaire, c'est-à-dire qu'elles sont réversibles, qu'elles ont une durée ponctuelle. Il y également des atteintes qui sont plutôt de type permanente. Celles-ci sont irréversibles et on observe la destruction du milieu. Il y a des atteintes directes qui elles se produisent directement dans le milieu ou encore des atteintes indirectes qui sont à proximité, par exemple si on vient drainer un milieu sans intervenir directement à l'intérieur.

Au niveau de l'approche d'atténuation des impacts, l'objectif de celle-ci, c'est d'atteindre aucune perte nette de milieux humides et hydriques. C'est enchâssé dans la *Loi sur la qualité de l'environnement* et l'approche vise à éviter, minimiser et ensuite compenser. Donc l'évitement, c'est évaluer la possibilité d'éviter toute ou une partie des atteintes occasionnées par le projet aux milieux humides et hydriques. Minimiser, c'est mettre en œuvre des mesures qui viennent réduire la durée, l'intensité ou encore l'étendue des atteintes. Puis la compensation, c'est la solution de dernier recours qui vise à restaurer, créer ou encore payer une contribution financière pour compenser les atteintes inévitables que le projet occasionne sur le milieu. On retrouve quatre types de mesures d'atténuation des impacts. Donc la première catégorie, la remise en état, ce sont des interventions qui visent à remettre le site après les travaux dans un

état qui se rapproche de l'état initial. Donc, on pourrait citer en exemple la revégétalisation d'un site, le retrait de débris ou encore le rétablissement des conditions de drainage. Il y a des mesures d'atténuation de type amélioration qui sont les interventions qui visent le rétablissement d'une ou de plusieurs fonctions écologiques du milieu. Par exemple, la mise en place de nichoirs, la création d'un habitat faunique, la gestion d'espèces exotiques envahissantes seraient de l'amélioration. Les mesures d'atténuation de type mise en valeur sont des interventions qui visent à aménager un milieu, afin de lui donner de nouvelles fonctionnalités, de le rendre accessible ou encore d'améliorer sa valeur esthétique en y intégrant des structures anthropiques. La mise en place d'un sentier par exemple rentrerait dans cette catégorie. Puis finalement, il existe également les mesures d'atténuation de façon plus générale qui sont les interventions qui visent à limiter les impacts sur l'environnement lors de la réalisation du projet lui-même. Par exemple, la mise en place de barrières à sédiments ou encore la diminution de la superficie d'un ouvrage.

Au niveau des mesures de compensation des atteintes, il y a trois types de compensation qui sont prévus à la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Donc la création, qui sont les actions qui visent à convertir des milieux terrestres en nouveaux milieux humides et hydriques. La restauration, qui sont des travaux qui visent à amorcer ou encore à accélérer la régénération naturelle d'un écosystème qui est dégradé. La restauration vise en fait à rétablir l'ensemble des conditions physiques et biologiques de l'écosystème qui existaient initialement et la compensation financière, qui vise le financement de projets de restauration et de création de milieux humides et hydriques. Le montant est établi sur la base du type de milieu, de la superficie affectée, de l'état initial et du niveau d'impact et les sommes sont versées au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État. Donc ça fait le tour des principes qu'on voulait expliquer.

Mireille Paul

Merci beaucoup, madame Ouellet. Je reviens à la question, je veux revenir à la question de madame Angers qui était une question beaucoup plus axée sur ce qui nous est proposé, mais avant ça, peut-être nous dire dans votre position actuelle où vous soutenez que c'est plutôt de la minimisation que de la compensation, ça veut dire quoi concrètement pour les superficies finalement qu'on va juger être des pertes et pour lesquelles on va devoir agir ou l'initiateur va devoir agir.

Gabrielle Gosselin

Gabrielle Gosselin, ministère de l'Environnement. Donc, c'est justement une précision qu'on voulait apporter par rapport à ce que le Ministère considère comme permanent et ce qui est temporaire dans le cadre du projet. C'est sûr que ça vise pas directement ici dans le cas des fosses aquatiques, mais ça va vous donner un portrait global pour ce qui va être à compenser du point de vue du ministère. Donc, l'initiateur le présentait un petit peu hier dans les données, donc il estimait à environ 11 000 mètres carrés les atteintes permanentes à son projet. Du côté des atteintes temporaires, il identifiait notamment le remblai de surcharge, ça c'était pour les atteintes en milieu de rive, donc dans le littoral.

Du côté du ministère, cette atteinte temporaire là est considérée comme une atteinte permanente, puisque quand le remblai de surcharge va être retiré, il y a une couche d'environ

30 cm qui va demeurer dans le milieu. Donc, les caractéristiques initiales du milieu seront pas retrouvées suivant la mise en place de ce remblai-là. Donc de manière générale si on veut, avec un chiffre global, ce serait une estimation d'environ 17 000 mètres en permanent qui seraient à compenser. Au niveau de cette compensation-là, c'est un processus qui est en discussion avec l'initiateur en ce moment.

Mireille Paul

Si je comprends bien votre position par rapport aux fosses aquatiques, dans le moment, sur les 17 000 que vous jugez permanentes, ce qui est envisagé par l'initiateur comme aménagement peut pas être soustrait de ce 17 000-là.

Gabrielle Gosselin

Pas actuellement.

Mireille Paul

OK. Mais vous jugez quand même que ça minimise l'impact.

Gabrielle Gosselin

Exactement.

Mireille Paul

D'accord. Et maintenant, si on en revient à la question de madame Angers, qui veut avoir une appréciation finalement de ce fameux milieu-là qui va être créé. Comment vous appréciez cette proposition-là sur le plan écologique?

Gabrielle Gosselin

Oui, donc avec nos experts qui ont regardé justement cette composante-là, il y a certaines préoccupations qui ont été soulevées, notamment avec les enjeux de température associés à l'effet profondeur d'eau, la couleur des pierres qui pourraient être utilisées. Il y a des enjeux aussi au niveau de la qualité de l'eau. On sait qu'on est dans le secteur à forte turbidité, la proximité avec l'émissaire Curotte aussi là qui a été discuté. Au niveau de la pérennité, donc du possible comblement des sédiments, colonisation par les végétaux, donc, actuellement, c'est ça, l'analyse est pas complétée, mais le Ministère a certaines préoccupations relativement à l'intégration de ces fosses-là dans l'ouvrage.

Mireille Paul

OK. Donc pour le moment, pour madame Angers, mettons la conclusion globale de votre intervention c'est plutôt que, c'est pour vous, a priori, c'est un peu mitigé comme gain écologique, c'est ça?

Gabrielle Gosselin

Exactement.

Mireille Paul

D'accord.

Marie-Eve Fortin

Est-ce que c'est mitigé dans tous les secteurs qui sont prévus ces fosses-là?

Gabrielle Gosselin

C'est des constats généraux qui ont été faits pour l'ensemble des secteurs.

Marie-Eve Fortin

Madame Angers, est-ce que vous êtes toujours avec nous?

Virginie Angers

Absolument. Merci beaucoup pour les réponses. Est-ce que je peux... C'est pas une autre question, c'est peut-être une proposition?

Marie-Eve Fortin

Ça va être une, faites-moi le choix, faites le choix entre une proposition ou une question, ça va être une intervention.

Virginie Angers

Parfait, je vais l'intégrer dans ma prochaine question qui concerne le suivi parce que je me demande quelles mesures vont être prises pour éviter par exemple l'introduction d'espèces exotiques envahissantes dans ces milieux-là. Je pense évidemment aux roseaux communs en priorité. Donc, qu'est-ce qui est prévu comme mesures d'entretien pour contrôler leur apparition pendant les travaux et dans les années qui vont suivre? Et je pense avec la réponse qu'on vient d'avoir du ministère de l'Environnement et les investissements massifs qui vont être requis, que ce serait vraiment important d'avoir un suivi qui soit pas seulement factuel, mais qui soit analytique. Je m'explique là, je pense que si on pense que c'est une mesure qui pourrait avoir du succès et qui pourrait être répétée dans le futur, avoir une collaboration avec le milieu universitaire ou avec des instances qui permettrait de faire des suivis dans le temps et d'avoir des recommandations à long terme sur la fonctionnalité puis ces écosystèmes-là pourrait vraiment être porteurs à long terme, voilà.

Marie-Eve Fortin

Parfait, madame Angers, vous avez été habile. Vous avez intégré la proposition à la question. Donc, je vais revenir plus à la question, madame Rodrigue. Qu'est-ce qui est prévu au niveau de la surveillance pendant les travaux pour l'introduction des espèces exotiques envahissantes et en termes de suivi également, qu'est-ce qui est prévu après les travaux?

Julie Rodrigue

Julie Rodrigue, Hydro-Québec. Donc premièrement j'aimerais remercier madame Angers d'avoir souligné l'innovation qu'Hydro-Québec veut mettre de l'avant. C'est vraiment un projet

innovateur et qu'elle souligne le fait qu'on est prêt à relever les défis qui sont associés avec ce type d'innovation là. Donc pour répondre à la question sur l'entretien puis les mesures mises en place pour éviter l'introduction des espèces exotiques envahissantes, j'appellerais Patricia Johnston, s'il vous plaît, pour expliquer... Ah pardon, tu veux tu le faire? Ça peut être Christine aussi. Vas-y, Christine.

Christine Vadeboncoeur

Christine Vadeboncoeur, Hydro-Québec. Au niveau des mesures d'atténuation prévues pour... il y a un petit...

Marie-Eve Fortin

Oui on m'indique que la webdiffusion ne fonctionne plus pour l'instant, donc il faudrait prendre une petite pause de cinq minutes, le temps qu'il y ait des... Oui? Cinq minutes, pause de cinq minutes pour les réajustements techniques, le temps que tout ça puisse rediffuser en ligne. Je suis désolée pour la petite interruption. Madame Angers, bougez pas!

Virginie Angers

Merci beaucoup. Je m'excuse, est-ce que je peux apporter une précision par rapport à un commentaire qui a été fait? C'est vraiment une information?

Marie-Eve Fortin

Non, madame Angers. Si vous avez des commentaires par rapport... Ah? Je sais pas. Madame Angers, est-ce que c'est une nouvelle intervention?

Virginie Angers

Non, c'est pas une nouvelle, c'est juste parce que vous êtes en attente et j'ai une information que madame...

Marie-Eve Fortin

Oui, non, mais... Tout ce qui est commentaire ou nouvelle information, vous pourrez nous la transmettre dans votre mémoire si vous voulez nous faire parvenir votre opinion sur le projet dès le 7 juillet, on va être en mesure d'accueillir vos opinions et autres commentaires. On tente de se limiter aux questions cet après-midi.

Virginie Angers

C'est bon, c'est vraiment juste un complément d'information que madame de l'Arrondissement avait pas tantôt. Mais je travaille pour la Ville de Montréal, donc c'est dans ce cadre-là, mais si c'est pas admissible, ça va.

Problème technique

Marie-Eve Fortin

On m'indique que tout est revenu à la normale. Donc, je vais retourner vers madame Rodrigue ou madame Vadeboncoeur, je crois, qui est en mesure de répondre pour les espèces exotiques envahissantes.

Christine Vadeboncoeur

Oui. Christine Vadeboncoeur, Hydro-Québec. En fait, il y avait deux aspects au niveau des mesures d'atténuation que l'on met en place pour prévenir l'introduction des espèces exotiques envahissantes dans les fosses aquatiques. En fait, ça fait partie depuis plusieurs années de nos clauses environnementales normalisées, de mettre tout ce qui est en mesure de faire pour éviter l'introduction des espèces exotiques, qu'elles soient fauniques ou floristiques dans nos travaux.

Dans le cadre des fosses aquatiques, en fait, tout va passer par en fait la bonne, le bon nettoyage de la machinerie que l'on va utiliser pour mettre en place les matériaux et les végétaux. Donc, c'est la mesure la plus importante qui va être mise en place. Par la suite, en fait, ça va rentrer dans le suivi environnemental qui va être fait des fosses aquatiques à proprement dit. En fait, on va suivre ces fosses-là au niveau, autant au niveau de l'utilisation, de l'intégrité. Puis dans l'intégrité, il y aura aussi là un suivi des herbiers et des essences qui poussent, advenant qu'il y ait des espèces exotiques envahissantes qui prennent place dans ces fosses-là, il y aura un nettoyage, un entretien qui sera fait.

Marie-Eve Fortin

Merci. Merci, madame Angers, pour vos questions.

Danièle Laliberté, citoyenne

Marie-Eve Fortin

Je vais inviter maintenant madame Laliberté à se joindre à nous. Elle est à distance. On va l'accueillir en vidéo, webdiffusion.

Danièle Laliberté

Bonjour, merci beaucoup de pouvoir m'écouter à nouveau. J'étais présente hier. Oui, ma question, mes deux questions sont reliées aux sentiers piétonniers. Donc, j'ai cru comprendre en vous écoutant, en lisant, que la décision de retirer les clôtures revient aux propriétaires et que, entre autres, le CLSC de Mont-Laurendeau, le centre Berthiaume-Du Tremblay, les résidences Ignace-Bourget sont contre l'idée de faire un sentier piétonnier. De ma génération, de mon groupe d'âge, on sait à quel point la population du Québec a dû lutter pour se réapproprier l'accès aux rivières, l'accès aux lacs, donc ça me déçoit un peu que ça se passe comme ça à Montréal. Et j'avais donc espoir qu'Hydro-Québec puisse essayer d'utiliser ses lots pour justement faciliter la création du sentier et donner un accès aux berges.

Là, je comprends donc que c'est pas possible à cause de la fragilité du milieu et de la protection de la biodiversité. Pourtant, j'ai constaté qu'Ignace-Bourget, dans le beau vidéo, a toujours un quai. Donc, ça compromet pas, dans ce cas-ci, la qualité du milieu et la biodiversité. Donc, dans ma réflexion, je me disais est-ce qui serait pas possible d'essayer de travailler avec des gens qui pourraient proposer un concept, par exemple, de passerelle au-dessus d'une partie des zones végétalisées, au-dessus des roches ou une passerelle sur les terrains qui appartiennent à Hydro-Québec. Ça, c'est ma première question. Ma deuxième question...

Marie-Eve Fortin

On va commencer par cette première question-là, madame Laliberté, si vous permettez. On va y aller comme ça. Donc, madame Rodrigue, le concept de passerelle, est-ce qu'il a été évalué de votre côté?

Julie Rodrigue

Julie Rodrigue, pour Hydro-Québec. Donc que ce soit une passerelle ou un sentier en poussière de pierre, par exemple, les quatre raisons pour lesquelles on n'a pas retenu demeurent les mêmes. Donc, pour question de conserver le milieu sensible, atteindre nos objectifs environnementaux par la végétalisation puis la, pour nous, la compensation, puis, on avait aussi des contraintes. Ça enlèverait pas les contraintes techniques et les contraintes de sécurité qu'on envisageait par rapport à un sentier. Puis finalement, encore une fois, ça demeure des installations récréatives qui relèveraient plutôt de l'Arrondissement et de la Ville que d'Hydro-Québec.

Marie-Eve Fortin

Merci.

Danièle Laliberté

Ma deuxième question, merci pour votre réponse, même si elle me déçoit, vous le comprendrez. Donc ma deuxième question, je serais curieuse de connaître précisément le contenu des négociations qui ont eu lieu avec les organismes que j'ai nommés. Donc l'objet des discussions, la fréquence, le nombre de rencontres et le contenu des négociations. En particulier avec Ignace-Bourget, qui a quand même un beau quai avec un accès à la rivière. Quand je passe par là, même présentement, il y a des grosses pancartes disant qu'on n'a pas accès à la rivière et tout ça, puis c'est vraiment sous-utilisé leur accès à la rivière, d'après ce que je peux observer.

Donc, est-ce qu'on peut avoir des détails sur votre approche, les discussions que vous avez eues, le contenu des négociations, des détails précis? Ce qui pourrait peut-être donner un peu d'espoir et peut-être éventuellement avoir d'autres discussions avec eux pour qu'ils acceptent de les ouvrir leur clôture. Peut-être que l'Arrondissement devrait intervenir pour leur rappeler l'intérêt de la collectivité qui peut-être dans certains cas doit être rappelé à des gens qui veulent avoir des privilèges finalement. Donc ma question, elle se rapporte à l'approche que vous avez suivie pour négocier avec eux et le contenu des conversations, des négociations que vous avez eues. Et si possible, avec l'espoir que ça change.

Marie-Eve Fortin

Avec eux étant plus précisément Ignace-Bourget? Les résidences Ignace-Bourget ou il y en a d'autres?

Danièle Laliberté

Le CLSC Laurendeau, le Centre Berthiaume-Du Tremblay et les résidences Ignace-Bourget. Parce que, à ma connaissance, l'information que j'ai, c'est que c'est trois groupes, trois organisations qui ont refusé d'ouvrir la clôture et de favoriser l'accès à la rivière ou à un éventuel sentier piétonnier. Donc, comment ça s'est passé concrètement avec ces trois groupes-là?

Marie-Eve Fortin

Parfait. Madame Rodrigue?

Julie Rodrigue

Julie Rodrigue, Hydro-Québec. Donc, pour expliquer les démarches entreprises avec ces propriétaires-là, j'inviterais monsieur Alain Paquette de Relations avec le milieu.

Alain Paquette

Bonjour, madame la présidente. Alain Paquette, Relations avec le milieu. Donc, dans le cadre de la tournée de consultation qu'on a menée avec les différents partenaires du milieu, oui on a rencontré les propriétaires riverains, donc des citoyens, mais aussi des institutions. Je préfère donner un commentaire général qui est ressorti de ces rencontres-là, puis je vais laisser le soin aux institutions, la plupart m'ont mentionné qu'ils souhaitaient s'exprimer à partir du 7 juillet, puis donner davantage de détails sur leur appréciation du projet d'Hydro-Québec, mais aussi d'une potentielle promenade parce qu'ils seraient impactés évidemment par ça. Donc, je vais les laisser le soin de s'exprimer à la commission. Mais de manière générale, je peux vous dire puis c'est notre position aussi, les institutions comprennent le souhait des citoyens d'avoir une promenade riveraine. C'est un projet qui est très louable, mais eux, en raison notamment de leur clientèle, souvent des personnes âgées, des personnes dont la santé est vulnérable, des enjeux de sécurité sont évoqués, des enjeux d'intrusion aussi sur leur propriété.

Donc, c'est tous des éléments qu'ils ont portés à notre attention puis qui fait en sorte que, oui, il y a des gens, il y a des groupes, c'est très louable, qui militent en faveur d'une promenade, mais il y en a d'autres, malheureusement, qui sont pas du même avis. C'est pour cette raison qu'Hydro-Québec a préféré inclure à même le budget de son projet, une somme d'1,2 million de dollars, pour permettre à la communauté de s'exprimer, de choisir le meilleur projet pour améliorer la qualité de vie du secteur et pour lequel ils vont être consultés par notre partenaire, l'arrondissement de Ahuntsic-Cartierville.

Marie-Eve Fortin

Pour répondre un peu plus directement à la question de madame Laliberté, au-delà des motifs qui ont été évoqués, pouvez-vous nous parler un peu plus de la démarche? Vous les avez rencontrés à quel moment, combien de reprises? Je crois avoir vu quand même passer ces informations-là dans les documents de l'étude d'impact?

Alain Paquette

Dans l'annexe 4, je crois, de l'étude d'impact, effectivement, il y a eu la tournée de consultation qu'on a menée en 2025. Donc, il y a eu des rencontres particulières et il y a eu des rencontres aussi de groupe dans lesquelles ils étaient là. Seulement qu'en 2025, on doit avoir eu entre une et trois rencontres avec les propriétaires riverains pour justement aller prendre le pouls, présenter la solution qui avait été retenue par Hydro-Québec. Donc il y a eu des rencontres individuelles, il y en a eu des rencontres aussi de groupes qui se sont tenues justement à l'église, dans la salle communautaire. Il y avait des gens de la promenade du Sault, il avait des groupes de citoyens du parc Louis-Hébert, et il y avait la paroisse, Ignace-Bourget, Berthiaume-Du Tremblay, donc il y a eu un peu un mix des deux, je vous dirais entre une et trois rencontres.

C'était la même chose, par exemple, avec les groupes de citoyens. J'ai eu au moins trois rencontres en 2025 avec les gens de la promenade du Sault, par exemple. Donc, c'était assez équilibré. On voulait avoir vraiment l'ensemble des points de vue, tant des propriétaires riverains, mais aussi des groupes comme la Fondation Rivières qu'on a rencontrée également. L'Arrondissement, je compte plus les rencontres parce qu'on en a eu plusieurs, la Ville de Montréal, donc ça fait partie de l'ensemble de la démarche de consultation qu'on a conduite.

Danièle Laliberté

Donc c'est pas vraiment des négociations, c'est plus des rencontres pour sonder le pouls, c'est pas en vue de négocier une entente, si je comprends bien.

Marie-Eve Fortin

Exactement.

Danièle Laliberté

Juste pour comprendre le processus. C'est l'optique que vous avez choisie.

Mireille Paul

C'est en plein ça, madame Laliberté. Puis j'aurais une petite question complémentaire. En 2025, donc, vous les avez re-rencontrés, les propriétaires riverains. On va dire que leur position demeure toujours la même?

Alain Paquette

Oui, exactement.

Mireille Paul

Merci.

Alain Paquette

Ça a permis de valider, effectivement, madame la commissaire, cette question-là.

Danièle Laliberté

Je m'excuse, le son a coupé. J'ai pas entendu votre question complémentaire. Qu'est-ce que c'était?

Mireille Paul

J'ai demandé si en 2025, lorsqu'ils ont rencontré à nouveau les propriétaires riverains, si leur position avait évolué ou pas et la réponse a été que la position était toujours la même.

Danièle Laliberté

OK, merci.

Marie-Eve Fortin

Merci, madame Laliberté. Merci pour votre participation.

Brigitte Robert, citoyenne

Marie-Eve Fortin

Je vais inviter maintenant la dernière personne inscrite au registre pour cet après-midi. Il s'agit de madame Brigitte Robert qui est au téléphone. Madame Robert, est-ce que vous êtes parmi nous?

Brigitte Robert

Oui, bonjour. Oui, je suis là. Est-ce que vous m'entendez?

Marie-Eve Fortin

Oui, on vous entend bien. Allez-y avec votre première question.

Brigitte Robert

Excellent. Je suis contente de voir les dernières questions, sont pas mal en lien avec mes interrogations. Moi j'avais envie de parler de l'espoir et de la mobilisation citoyenne justement autour de l'accès aux berges, la rivière et aux patrimoines naturels. Moi ce que je comprends, en tant que personne comme ça, qui participe pour la première fois à un BAPE, ce que j'ai compris c'est que le premier mur de soutènement, tous les remblais qui ont été faits, les lots ont été offerts dans le fond aux propriétaires tout au long des berges d'un bout à l'autre. Le lot qui signifie le remblai et puis là on va venir encore rajouter un autre 10 mètres de remblai qui est encore offert directement à chaque propriétaire occupant, les institutions religieuses et CHSLD, tout ça encore une fois va être offert, bien là, en fait, il y a pas d'habitants, d'humains sur les lots.

Je me demande, parce qu'au Québec en ce moment, le manque d'accès aux différents points d'eau, patrimoine naturel, partout c'est décrié sur toutes les tribunes qu'il faut réfléchir à ça, qu'il faut trouver des façons, puis je me dis que notre société d'État, en 2026, qu'elle agisse pas

différemment, puis qu'elle fasse pas une place pour les humains dans ce projet-là, c'est tout de même, son lot, sa place, c'est un mur de soutènement, c'est une structure d'ingénierie, on nous sort plein de grands mots, mais il y avait pas de place pour l'humain dans ce projet-là, je me demande comment...

Marie-Eve Fortin

Madame Robert... Madame Robert, je vous interromps un peu, vous êtes beaucoup dans l'opinion, et l'opinion, on va la considérer vraiment plus à partir du 7 juillet prochain, donc je vous inviterais vraiment à poser votre question par rapport à ça. Je comprenais quand même de votre intervention qu'il y avait des questions par rapport à la propriété des lots en lien avec les remblais, phase 1, versus phase...

Brigitte Robert

Exactement.

Marie-Eve Fortin

Est-ce que vous voulez qu'on commence par ça?

Brigitte Robert

Ouais, est-ce qu'Hydro-Québec ne pourrait pas offrir ses lots cette fois-ci? Une partie de son lot, c'est une bande sur son lot pour l'humain. Même si le propriétaire, les propriétaires veulent mettre des clôtures, tout ça, mais il y a quand même un remblai qui s'en vient dans la rivière. Ils peuvent avoir une clôture, mais de ce côté-ci du remblai, il pourrait pas avoir une place, une ligne pour passer pour des humains en marchant. À côté des affaires à poissons, il y a quand même dix mètres de large, il y a pas possibilité de mettre comme derrière (inaudible) ou derrière, il a pas moyen de faire un passage pour l'humain dans ce projet-là, c'est ma question, je comprends pas vraiment.

Marie-Eve Fortin

Parfait, on va la poser à madame Rodrigue.

Julie Rodrigue

Oui, Julie Rodrigue pour Hydro-Québec. Donc, la question de madame Robert revient dans le fond à savoir pourquoi est-ce qu'Hydro-Québec a pas mis une promenade sur ses remblais. Pour les quatre raisons qu'on a mentionnées plus tôt, et ainsi que ce que monsieur Paquette vient de nous souligner, par respect pour le milieu sensible qui est présent, Hydro-Québec a aussi favorisé la biodiversité en végétalisant l'ensemble de ses remblais de la phase 1 et de la phase 2. On avait aussi des contraintes techniques et de sécurité. Faut pas... oublier qu'au plus étroit, la surface disponible qu'on pourrait avoir, ce n'est que 3 mètres. Donc, c'est vraiment pas large, ça engageait des contraintes techniques et des contraintes de sécurité, puis encore une fois, ça demeurerait une installation récréotouristique qui relève pas vraiment de la mission d'Hydro-Québec.

Marie-Eve Fortin

Merci. Donc, madame Robert, avez-vous une deuxième question?

Brigitte Robert

Oui, j'avais une deuxième question qui concernait le vidéo, en fait le vidéo qu'on dit, est-ce que c'est un vidéo promotionnel? Je me demandais si c'était un vidéo qui était destiné à de la conceptualisation, à nous montrer le projet, je me demandais il était destiné le vidéo à quoi, puis s'il y avait pas un peu des images trompeuses parce que le mur de soutènement, l'ancien mur de soutènement qui est vraiment inapparent dans plusieurs secteurs, si on marche, dans le secteur on le voit pas vraiment le mur, mais dans le vidéo promotionnel de conceptualisation, il apparaît vraiment et laisse l'impression d'une grande bande, d'un passage pour marcher.

Je sais pas pour les néophytes qui s'intéressent pas vraiment à ce projet-là, il y a plusieurs personnes qui pensent qu'on a fait un gain d'une promenade en regardant le vidéo. Je sais pas par rapport au BAPE, par rapport aux gens qui sont assis autour de la table, quand on regarde le vidéo si vous avez la même impression, mais si, je me demandais si c'était volontairement trompeur les images du vidéo pour laisser croire que le mur de soutènement qui fait un pied et demi dans le fond puis qui est à hauteur du sol qu'on voit pas le long des berges actuellement souvent, peut apparaître dans le vidéo comme une promenade puis qu'on aurait fait un gain les citoyens avec ce projet d'Hydro-Québec

Marie-Eve Fortin

Madame Robert, je vous dirais a priori que votre question, c'est plus une opinion, là. Je comprends qu'il y a un point d'interrogation à la fin, mais c'est pas vraiment une question plus qu'une affirmation sur le vidéo qui a été présenté. Je vous inviterais peut-être à préciser votre question. Est-ce que vous voulez qu'on précise les...

Brigitte Robert

Peut-être juste de voir dans le vidéo promotionnel, si c'était volontairement que le mur de soutènement paraît comme plus, l'ancien mur de soutènement paraît plus comme une bande large qui a l'air d'être un trottoir pour la population plutôt qu'un mur de soutènement, si c'était voulu comme dans le fond la conceptualisation des bancs ou des pergolas ou des, je sais pas si c'était un concept qui est volontaire qu'on pense qu'il y a une promenade d'intégrée dans la promenade, mais, si c'était volontaire ou pas d'Hydro-Québec dans leur vidéo.

Marie-Eve Fortin

Madame Rodrigue?

Julie Rodrigue

Julie Rodrigue, Hydro-Québec. Donc, le vidéo qu'on a produit dans le fond, c'était vraiment pour aider toutes nos parties prenantes, incluant la population, à se faire un visuel de ce qu'on s'en venait faire. Les gens avaient dans l'idée ce qu'on avait produit en 2018-2019. Puis ce qu'on venait faire était totalement différent. Donc pour aider la population, toutes nos parties prenantes, à bien visualiser ce qu'on venait à faire, on a produit un vidéo. Il y avait pas

d'intention malveillante ou quoi que ce soit. C'est vraiment un vidéo facilitant la visualisation de ce qui s'en vient.

Marie-Eve Fortin

Merci. Alors merci, madame Robert, pour vos questions.

Brigitte Robert

OK bien, merci.

Marie-Eve Fortin

Merci, bonne fin d'après-midi.

Brigitte Robert

Au revoir.

Marie-Eve Fortin

Au revoir.

Mot de la fin

Marie-Eve Fortin

Alors voilà ce qui met fin à la séance de cet après-midi. Merci à toutes les personnes qui ont permis le bon déroulement de cette rencontre en salle et à distance. L'équipe de sonorisation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et l'équipe du BAPE. Merci également à toutes personnes qui ont pris part à l'exercice.

Nous nous retrouvons ce soir ici à 19 h pour la suite de la première partie. Alors merci encore et bonne fin d'après-midi.